



Nous ne sommes pas assez parfaits pour être toujours affligés

DÉFENDRE NOS VALEURS

À entendre le président de la République et la majorité UMP, la justice sociale serait un luxe hors de portée pour notre pays.

Retraite : ils n'ont en effet pas d'autre projet que d'approfondir la réforme, et les inégalités qu'elle a accrues.

Fonction publique : la règle du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux s'applique sans qu'à aucun moment ne soit posée la question de l'utilité sociale de ces emplois.

Promotion sociale : seule la question de l'élite est posée pour mieux évacuer celle de la réussite scolaire et universitaire des jeunes de toutes les origines sociales.

Fiscalité : les réformes auxquelles le pouvoir s'accroche malgré la crise organisent une redistribution à l'envers.

Cinq organisations syndicales⁽¹⁾ appellent les salariés du privé et du public à une journée de grèves et de manifestations le 23 mars prochain. Une telle démarche est nécessaire. Elle devra avoir des suites. Construisons-les en portant nos valeurs dans le débat citoyen. ■

FRÉDÉRIQUE ROLET *cosecrétaire générale*

ANNE FÉRAY *secrétaire nationale*

(1) À la date du 17 février : CFDT, CGT, FSU, Solidaires, UNSA.

RÉFORME DES RETRAITES OU HOLD-UP SUR LE TRAVAIL ?

La question des retraites, c'est celle du travail. \$ le cas de la FP, la dimension idéologique ne doit pas être sous-estimée : la droite sarkozienne qui ne se pose pas la question de sa légitimité, se moque de l'État-providence, de tout ce qui est FP, service public, intérêt général, bien commun...

Il s'agit de mettre en œuvre une transformation profonde des rapports sociaux, ce que Denis Kessler appelait la « refondation sociale », en s'en prenant à la FP, et aux services publics, donc aux amortisseurs de crise, pour marchandiser tout ce qui peut l'être pour le plus grand profit des appétits privés. Et il s'agit aussi de peser sur le salaire et sur les retraites, parce que c'est la même chose, une rémunération du travail.

Dans le cas de la FP cependant s'y rajoute une perversité de plus : s'en prendre, au nom de l'équité bien sûr, au calcul sur les six derniers mois en le mettant en regard avec les 25 années du privé, c'est attaquer frontalement le principe même de la FP de carrière, dans la poursuite de toutes les formes de rémunération liées au « mérite » ou à la performance et de la casse de toutes les garanties collectives. C'est bien le statut de la FP qui est visé, le périmètre des interventions de l'État, les notions de service public, ses missions.

La casse des garanties du statut de la FP, la banalisation de la situation des fonctionnaires dans le monde salarial n'est utile ni aux fonctionnaires ni aux salariés du privé.

Elle ne sert que ceux qui depuis 25 ans ont fait augmenter de 7 à 10 points, selon l'outil statistique utilisé, dans le PIB, la part de plus-value confisquée par le capital au détriment du travail. Pour un PIB français de plus de 1 900 milliards d'euros, les équilibres peuvent être assurés.

Il ne s'agit pas d'un impératif comptable mais bien d'un choix de civilisation.

B. VRAIN, J.-P. BEAUQUIER



RETRAITÉS RETRAITÉS

SOMMAIRE

ÉDITORIAUX	p. 1
LES BANQUES PAVOISENT...	p. 2
RETRAITES	p. 3
APRÈS LA RÉFORME	p. 4
ON LE SAIT MAIS	p. 5
ÇA VA MIEUX EN LE DISANT :	p. 5
À PROPOS DE LA FISCALITÉ	p. 5
LES FINS DE CARRIÈRE	p. 6
ET LE MÉTIER ENSEIGNANT	p. 6
CONGRÈS FSU	p. 7 à 19
LES FINS DE CARRIÈRE	p. 18
ET LE MÉTIER ENSEIGNANT	p. 18
EN BREF	p. 21
XXXXXXXXX	p. 22
LA MISE EN PLACE DES	p. 24
AGENCES RÉGIONALES DE SANTÉ	p. 24



LES BANQUES PAVOISENT...

Les peuples paient la note

« Trop d'abus, trop de scandales » (Toulon 2008), « Refonder et moraliser le capitalisme » (Davos 2010), belles envolées du petit Nicolas mais il défend mordicus son bouclier fiscal qui permet d'alimenter la spéculation à tout va !

Les gouvernants présentent la note à leurs peuples !

Loin de ces effets de tribune, l'heure est à l'austérité pour les chômeurs, les salariés, les retraités. Pour ne prendre que trois exemples :

- en Espagne, un Premier ministre socialiste (?) entend reporter à 67 ans l'âge du droit à retraite ;
- en Grèce, c'est l'austérité tous azimuts, l'éternel moyen de rassurer les financiers ;
- En France, après les multiples artifices de « nettoyage » des fichiers du chômage, on en est, cependant, à dénombrer un million de chômeurs en fin de droits dont 700 000 ne disposent en l'état d'aucune autre forme d'indemnisation ! Les régimes de retraite sont une nouvelle fois dans le collimateur tandis que les dépenses de santé sont de plus en plus à la charge des malades.

Quant au capitalisme financier... il prospère !

Les articles de presse fourmillent d'informations sur les primes, bonus, parachutes dorés, retraites chapeau... Dans chaque grande banque « sauvée » cela se chiffre par milliards d'euros.

Le Monde du 12 janvier titrait « Le capitalisme français aux mains d'un club très fermé ». Là aussi la concentration a frappé. On est passé des « 200 familles » des années 30 aux « 98 personnes qui détiennent 43 % des droits de vote des instances dirigeantes des entreprises du CAC 40 ». Combien pensez-vous que parmi ces malheureux se trouvent de bénéficiaires du bouclier du petit Nicolas ? L'affaire Proglio confirme aux plus naïfs que la fascination pour l'argent reste le critère de ses choix.

Un espoir de sursaut

Sans que la vulgate économique dominante ait disparu, elle a légèrement régressé. On peut lire dans la « grande presse » quelques articles qui dénoncent l'insolence et le caractère de plus en plus insupportable de la grande finance. Ils s'élèvent contre sa prétention à faire payer deux fois la crise aux contribuables sans bouclier. Une première fois pour « sauver » les banques, une deuxième fois pour payer les intérêts des prêts que ces mêmes banques ne consentent qu'à des taux mettant leurs capitaux à l'abri des risques pris par les États pour les « sauver » ! Les petites entourloupes dont notre Sarkozy est coutumier ont même quelques difficultés à franchir le cap des débats parlementaires. Contraint de courir derrière G. Brown pour faire semblant de taxer lui aussi les banques, le gouvernement a essayé de compenser discrètement cette taxe par la suppression d'une autre ! Les parlementaires, gavés de couleuvres, n'ont pas apprécié. Décidément « tout fout le camp », la justice ne condamne plus les « coupables » désignés par le Président et sa majorité parlementaire regimbe !

On se demande quelle mouche a piqué M. Aubry de choisir ce moment pour jouer l'opposition « responsable » et parler de retraite à 62 ans. Heureusement, le mouvement syndical semble sortir d'une léthargie que la FSU, la CGT et Solidaires ont bien du mal à secouer.

Ouvrir des perspectives

La détermination du pouvoir à poursuivre sa politique de saccage des services publics, de la Sécurité sociale, et des régimes de retraite et d'indemnisation du chômage demeure entière à lui porter un coup d'arrêt et à mettre sur pied un plan d'action beaucoup plus soutenue qu'en 2009. Si la France a un peu moins mal encaissé la « crise » que ses voisins c'est à son système de protection sociale et à ses services publics qu'elle le doit. Tout le monde en convient, y compris ceux qui s'acharnaient à les affaiblir ! L'heure n'est donc ni à les laisser poursuivre leur saccage ni à renoncer à leur donner une dimension européenne. Le syndicalisme a une lourde responsabilité dans ce domaine, d'autant plus que les partis de gauche demeurent plus préoccupés de se distinguer que de s'unir dans cette perspective. ■

PIERRE TOUSSENEL



© Guillaume Marsault



RETRAITES

L'année de tous les dangers

Les atteintes aux retraites par répartition imposées en 1993 et 2003 se sont traduites par une baisse substantielle des taux de remplacement. Baisse jugée insuffisante par le pouvoir qui envisageait une réforme systémique. Ainsi le Parlement a saisi le COR, par le biais d'un amendement à la Loi de Finances de la Sécurité Sociale (LFSS), afin d'examiner l'impact du remplacement du système par annuités actuel par un régime par points ou en comptes notionnels, fonctionnant tous deux par répartition.

Les deux systèmes proposés...

1. Le régime par points. Au lieu de reposer sur les annuités, c'est-à-dire le nombre d'années de cotisation, il porte sur chaque euro de cotisation versée. Les points acquis sont liés aux cotisations versées sur l'ensemble de la carrière et sur la totalité des salaires perçus. La valeur du point est fixée chaque année en fonction de la hausse des prix et de la nécessité d'arriver à l'équilibre du régime.

En France, les régimes complémentaires (AGIRC et ARRCO) fonctionnent sur ce modèle.

2. Le régime par comptes notionnels. L'assuré bénéficie d'un compte individuel abondé par les cotisations versées. Ce compte « virtuel », d'où le qualificatif de notionnel, est actualisé chaque année par référence à un taux. Le montant de la pension s'obtient en divisant le capital virtuel par un taux de conversion qui prend en compte l'âge de départ en retraite et l'espérance de vie de la génération de l'intéressé.

Ce modèle a été mis en place en Suède en 1998.

Pour quels objectifs ?

L'esprit des deux systèmes proposés tourne le dos à la solidarité en s'appuyant sur une logique individuelle, purement contributive. L'assuré n'aura plus le choix qu'entre accepter une petite retraite ou retarder son départ. La porte est grande ouverte au système assurantiel et rend l'assuré responsable de sa faible pension.

Il s'agit surtout d'aligner par le bas privé et public en diminuant les pensions des fonctionnaires. Dans les deux systèmes proposés, la suppression du lien entre le montant des pensions et les six derniers mois de traitement amputerait considérablement le taux de remplacement des retraités des fonctionnaires et porterait un coup supplémentaire au statut de la fonction publique. Xavier Darcos, déficit public oblige, a annoncé la couleur le 31/01/10 : « Si nous n'agissons pas, c'est l'ensemble des contribuables qui continueront de supporter la dérive financière du régime de retraite des fonctionnaires ».

Vers une nouvelle réforme paramétrique

Mais dans son septième rapport, le COR considère qu'il n'existe pas de modèle miracle capable de régler le problème. En outre les effets produits par le passage à un nouveau régime ne seraient pas assez rapides pour le gouvernement. Il semble maintenant vouloir enfermer le débat dans une alternative incontournable à ses yeux : soit une augmentation du temps de travail, soit une baisse des pensions en privilégiant un recul de l'âge de la retraite. Pour justifier l'urgence d'une réforme, le pouvoir invoque l'évolution démographique en oubliant délibérément de prendre en compte l'augmentation de la productivité du travail. Il essaie aussi d'affoler les gens en présentant un déficit de 10 milliards d'euros en 2010 pour la branche vieillesse du régime général, tout en reconnaissant que cette somme est due en grande partie à la conjoncture actuelle.

Les vraies raisons du déficit :

- la chute de la part des salaires (- 10 % en 25 ans) dans le PIB au profit des produits financiers ;
- la baisse de la part des « charges sociales employeurs dans la valeur ajoutée des entreprises non financières » passées de 19,8 % à 16,1 % en 25 ans selon l'INSEE ;
- les exonérations de charges sociales chiffrées à plus de 30 milliards en 2008. Celles-ci n'étant que partiellement compensées par l'État, le manque à gagner s'élève à environ 7 milliards d'euros ;
- de nombreux revenus financiers (stock-options, intéressement...) qui échappent à toute cotisation ;
- un faible taux d'emploi des 55-59 ans à peine supérieur à 50 % et de nombreux actifs qui se voient imposer des temps partiels (surtout des femmes).

Pour ajouter à cela, il n'est jamais inutile de rappeler que 100 000 emplois supplémentaires à temps complet correspondent à 2 milliards de cotisations sociales, et qu'une augmentation de 1 % de la masse salariale rapporte à peu près la même somme.

Ce sont ces questions qu'il faut aborder lors des consultations. Le calendrier est connu depuis le sommet social du 15 février. Le débat public devrait commencer en avril et le Parlement être saisi de la nouvelle réforme en septembre. Cette précipitation du pouvoir, sur un sujet aussi important, ne laisse rien augurer de bon.

Le SNES et la FSU se doivent de porter ce débat (actifs et retraités) pour avancer des propositions qui permettent de mettre en place les mandats de nos Congrès et imposer une réforme juste et solidaire. ■

JEAN-CLAUDE LANDAIS





APRÈS LA RÉFORME

Que restera-t-il des retraites après la réforme prévue par le gouvernement ?

L'intersyndicale des retraités a dénoncé, le 24 février, dans tout le pays la baisse du pouvoir d'achat et la paupérisation des retraités. Selon l'INSEE « la pension moyenne est de 1 212 € seulement ». En 2008, les retraites ont augmenté de 1,36 % quand l'inflation était de 2,1 %. Pour 2010, on nous annonce une hausse de 1,2 %, des pensions sans garanties. Il faut savoir que 12 % des personnes qui ont recours aux Restos du Cœur sont des retraités.

Alors que les retraités maltraités par le gouvernement manifestent pour l'augmentation de leur pension, **Nicolas Sarkozy annonce qu'il veut régler le dossier des retraites à l'automne**. C'est pourquoi **il nous faudra agir ensemble, retraités, actifs, chômeurs... pour la défense des retraites et pour que soient donnés à tous les moyens de vivre dignement**. Une fois passées les élections régionales, la concertation sur les retraites avec les partenaires sociaux débutera en avril prochain sous la houlette du ministre du Travail, Xavier Darcos, et d'Éric Woerth (Budget) pour les fonctionnaires. Elle s'achèvera début septembre avec le dépôt d'un projet de loi par le gouvernement. Promesse est faite de ne pas passer en catimini pendant les vacances estivales ! Xavier Darcos précise « **que les décisions que nous prendrons s'appliqueront dès 2011** ».

Quelles seront les pistes privilégiées par le gouvernement ?

L'allongement de la durée de cotisation (nombre de trimestres nécessaires pour une retraite à taux plein). Actuellement, 164 trimestres sont nécessaires soit 41 ans pour une retraite à taux plein. D'autres allongements sont envisagés après 2012 par référence à l'augmentation de l'espérance de vie. Selon les calculs des *Échos* : « *la durée de cotisation pourrait atteindre 43 à 44 ans d'ici 2050* ».

Le recul de l'âge légal du droit à la retraite

Xavier Darcos l'envisage en faisant référence à l'âge légal de la retraite chez nos voisins européens. Le gouvernement est-il prêt à reculer l'âge légal, c'est-à-dire l'âge minimum pour liquider ses droits, fixé (sauf exceptions) à 60 ans depuis 1983 ? **La « négociation sur le thème de la pénibilité »** : face aux inégalités d'espérance de vie entre un cadre et un ouvrier, à la demande des syndicats, Nicolas Sarkozy envisagerait de proposer des temps partiels ou des changements de fonction plutôt qu'une durée réduite du temps de cotisation.

La baisse des pensions peut-elle être envisagée ? Diminution du montant des pensions et, certaines années, non-revalorisation en sautant une année d'indexation sur les prix !

Peut-on croire **Nicolas Sarkozy** dans sa déclaration à l'issue du sommet social du 15 février 2010 qu'il n'acceptera pas que l'on diminue les pensions des retraités ?

Quelle hypocrisie ! L'allongement programmé de la durée de cotisation a déjà mené à une baisse des pensions, dans la mesure où de plus en plus de travailleurs liquident leurs droits avant d'avoir le nombre de trimestres nécessaires s'ils veulent bénéficier de leur retraite à 60 ans ou s'ils ont été licenciés économiquement, ou s'ils sont chômeurs en fin de droits.

« **Convergence** » entre les régimes du privé et du public. Modifier la référence aux six derniers mois de traitement pour le montant de la pension dans la fonction publique, au nom de l'équité avec le système privé où le calcul se fait sur le traitement des 25 meilleures années. **Et pourquoi ne pas faire l'équité sur la méthode la plus favorable ?**

Le gouvernement choisit toujours la solution la plus défavorable, comme dernièrement il a essayé de faire passer dans le privé « la bonification d'une seule année » pour enfant au lieu de deux.

Opter pour un autre système de retraite : répartition ou capitalisation ? Le chef de l'État s'est engagé sur TF1 à ne pas remplacer « le régime par répartition » par un « régime où chacun épargne de son côté ».

Peut-on y croire quand un rapport du COR, Conseil d'orientation des retraites, propose d'envisager l'abandon du système par annuités (mode de calcul utilisé pour le régime général de base) et le passage pour tous les régimes soit au calcul par points (comme pour les régimes complémentaires, des points sont accumulés au long de la carrière), soit au « calcul par comptes notionnels » (accumulation d'un capital virtuel). Il est fort à parier que si une partie des retraites par répartition sera préservée, une autre partie sera fonction d'une réforme par points ou comptes notionnels.

En conclusion : la FSU défendra les revendications des salariés pour qu'ils puissent obtenir une retraite à taux plein et que le droit au départ à 60 ans soit garanti selon des modalités propres aux différents régimes. Si on veut maintenir le niveau de vie des retraités, il faut nécessairement accroître les moyens de financement des régimes de retraite en augmentant **les cotisations patronales et salariales ainsi que la taxation de certains revenus comme les bonus des traders, retraites chapeaux, stock-options ou revenus du capital**. Les débats sur la réforme systémique et sur le report de l'âge de départ en retraite occultent cette réalité et font le choix de la baisse des pensions, sans oser assumer politiquement ce choix vis-à-vis de l'opinion. ■

FRANÇOISE EIDEN-GROSMANN



ON LE SAIT MAIS ÇA VA MIEUX EN LE DISANT :

« Les retraites des femmes sont moins élevées que celles des hommes »

La retraite ne met pas fin aux inégalités

entre hommes et femmes : en France, les femmes retraitées ont des droits d'un montant inférieur de 38 % à ceux des hommes. Et l'allongement du temps de cotisation va encore les pénaliser davantage. Pourquoi ?

1. Les écarts de salaire pénalisent les femmes

Les écarts de salaires constatés entre les hommes et les femmes durant leur vie professionnelle se répercutent naturellement sur le calcul des pensions. Aujourd'hui, les femmes, à poste de travail et compétences égaux, gagnent en moyenne autour de 20 % de moins que les hommes*.

2. Le chômage et le temps partiel touchent plus les femmes

« Depuis dix ans, les emplois à temps partiel représentent environ 30 % de l'emploi féminin (contre 5 % de l'emploi masculin). 80 % des emplois à temps partiel sont ainsi occupés par des femmes. Dans près d'un tiers des cas, ce temps partiel est "subi", au sens où les femmes auraient souhaité travailler davantage ».*

3. Les carrières des femmes sont souvent interrompues

Les interruptions pour maternité concernent 35 % des mères et 1,5 % des pères*... les femmes parties en retraite en 2004 ont validé en moyenne vingt trimestres de moins que les hommes (137 contre 157), malgré les majorations de durée pour enfant ; seules 44 % avaient une carrière complète contre 86 % des hommes*.

4. L'allongement des cotisations est défavorable aux femmes

Depuis le 1^{er} janvier 2009, pour partir à 60 ans à taux plein, il faut désormais 161 trimestres cotisés aux personnes nées en 1949, 162 pour celles nées en 1950, 163 en 1951 et 164 en 1952 (pour les personnes nées avant 1949 le nombre de trimestres reste fixé à 160). Ces trimestres peuvent être validés par le travail, le chômage, la mala-

die ou la maternité. Mais seuls quatre trimestres peuvent être validés « hors travail », quelle que soit la durée du chômage, de la maladie ou le nombre des maternités. Par conséquent, plus la famille est nombreuse, moins la femme est bien lotie, puisqu'il lui faudra travailler plus longtemps pour valider ses trimestres... (jusqu'à 70 ans, âge de la mise à la retraite d'office depuis le 1^{er} janvier 2010).

5. Retraite anticipée : souvent inaccessible pour les femmes

Le dispositif de retraite anticipée dans le cadre de carrière longue permet de partir en retraite à 58 ans si 161 trimestres de durée d'assurance sont cotisés.

Mais, seuls quatre trimestres peuvent être pris en compte au titre des enfants, quel que soit leur nombre. Les mères de famille ayant eu deux ou trois enfants, voire plus, se retrouvent donc exclues de fait du dispositif de retraite anticipée ; elles doivent impérativement attendre d'avoir au moins 60 ans (et 161 trimestres validés cette année) pour avoir une retraite à taux plein !

6. Les majorations pour enfants

Actuellement, dans le privé, les femmes peuvent bénéficier de la majoration instituée en 1971, soit 8 trimestres (deux ans de cotisation) par enfant. Cet avantage pourrait, à l'avenir, être attribué à égalité aux deux parents, mais sans doute pas aux conditions actuelles. L'augmentation de 10 % pour trois enfants et plus est encore plus favorable aux hommes puisque leur retraite est supérieure à celles des femmes : en moyenne cette majoration de pension pour trois enfants et plus est de 56 € mensuel pour les femmes et de 123 € pour les hommes...

Le combat pour l'égalité entre hommes et femmes est toujours d'actualité. Qu'on se le dise ! ■

F. E.-G.

* Source : Sixième rapport du COR (Conseil d'orientation des retraites), « Retraites : droits familiaux et conjugaux », 17 décembre 2008.

À PROPOS DE LA FISCALITÉ

L'US du 16/01/2010 comporte un excellent dossier sur la fiscalité. C'est une lecture très éclairante de l'évolution de la société française depuis le début des années 2000. Les « choix fiscaux sont des choix de société » comme l'indique le projet du SNES et de la FSU.

Le pouvoir en place, en réduisant la place de l'impôt progressif au profit de l'impôt proportionnel, applique l'adage « faites payer les pauvres, ils sont tellement plus nombreux ! ».

Pour bien comprendre il faut avoir en tête les différents types de fiscalité possibles, en fait il y en a trois :

- la capitation ou « poll tax », le montant de l'impôt est le même pour tous les assujettis quels que soient leurs revenus. C'est ce que Margaret Thatcher a voulu instaurer au Royaume-Uni pour les impôts locaux. En France la taxe audiovisuelle en est proche ;
- l'impôt proportionnel, les assujettis sont taxés proportionnelle-

ment à leurs revenus ou à leurs dépenses. La TVA mais aussi la CSG sont des prélèvements de ce type, c'est le cas de la majorité des taxes qui se multiplient actuellement ;

- l'impôt progressif, plus les revenus sont élevés plus la part de l'impôt l'est également. L'impôt sur le revenu (IR) est un bon exemple mais aussi l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF). Les réformes récentes ont visé à réduire la progressivité : réduction du nombre de tranches et modification du barème pour l'IR, bouclier fiscal pour l'ISF. Ainsi la structure de la fiscalité d'État en France a évolué en quelques années : en 2002 l'IR représentait 21,1 % des ressources fiscales, la TVA 44,4 %, en 2008 l'IR ne représente plus que 17 % et la TVA 50,5 %.

Ces données marquent le recul de la justice fiscale.

JACKY BRENGOU



RETRAITÉS RETRAITÉS

CIBLE IDÉALE : LES PETITS RETRAITÉS

Lors du débat budgétaire (budget 2009), le Sénat, avec l'aval du gouvernement, a fait approuver la suppression de l'avantage fiscal attribué aux parents isolés ayant élevé des enfants. Cette « niche fiscale » doit disparaître en 2012. Pour les revenus 2008 (impôts payés en 2009), la demi-part a été maintenue avec un plafond de 2 940 €, entre 2009 et 2011 le plafond sera abaissé à 855 € pour 2009, 570 € pour 2010 et 285 € pour 2011. Cette mesure concerne 4,3 millions de bénéficiaires dont beaucoup de retraités et surtout de retraitées.

La nouveauté 2010 c'est que **cet avantage est subordonné à une nouvelle condition** : pour avoir droit à la demi-part, le contribuable doit avoir élevé seul un enfant pendant au moins cinq ans depuis qu'il vit seul.

Avec cette condition, plus de trois millions, dont beaucoup de retraités, vont perdre cet avantage fiscal.

L'impôt à payer va donc augmenter, ainsi pour un revenu annuel déclaré de 19 200 € l'impôt passera de 172 € à 941 €,

soit une augmentation de 769 €, pour un revenu déclaré de 21 600 € l'impôt passe de 442 € à 1 243 €.

Certains non-imposables vont le devenir, ainsi pour un revenu déclaré de 15 600 € avec la demi-part il n'y avait pas d'impôt, en 2010 l'impôt sera de 298 €. De plus, en devenant imposable **le revenu fiscal de référence augmente et entraîne toute une série de conséquences** : perte de l'exonération ou de l'allègement d'impôts locaux, de la redevance télé, de l'exonération de cotisation maladie pour les retraités, de certaines aides (aide ménagère, gratuité des transports, etc.).

Au nom de la lutte contre les niches fiscales, **le gouvernement s'attaque aux plus faibles revenus et en particulier aux petites retraites**, et en même temps multiplie les exonérations fiscales pour les très hauts revenus très « protégés » par le bouclier fiscal. **C'est une fiscalité de plus en plus injuste qui s'installe et qui a pour conséquence l'augmentation des inégalités.**

JACKY BRENGOU

LES FINS DE CARRIÈRE ET LE MÉTIER ENSEIGNANT

L'analyse lucide d'un rapport

Le rapport de recherche réalisé par Dominique Cau-Bareille, ergonomiste et professeur à Lyon II, est parti d'une interrogation sur une contradiction : pourquoi une catégorie comme celle des enseignants, qui a une longue espérance de vie et dont le travail n'est pas considéré comme très pénible pour le sens commun, compte-t-elle une majorité de gens qui souhaitent partir le plus tôt possible en retraite et dont les fins de carrière sont vécues par les personnels comme très difficiles, parfois en souffrance, comme l'avait révélé une enquête du SNES en 2005.

Quelle pénibilité ?

Cette interrogation venait dans le contexte de la réforme de 2003 qui a allongé la durée de cotisation pour les fonctionnaires, faisant de la question de l'emploi des seniors un élément clé des réformes de retraite.

Dans le secteur privé, des négociations ont été entreprises pour s'attaquer à la pénibilité du travail, qui ont échoué du fait du blocage du MEDEF. Au cours de ces négociations, des critères de pénibilité tenant aux contraintes physiques, à l'environnement agressif, aux rythmes de travail (travail posté par exemple) ont été discutés.

Cependant, cette approche, bien qu'indispensable vu l'état d'usure des salariés de certaines branches, ne fait pas le tour de la pénibilité au travail : l'actualité « France Télécom » montre que la vision

d'une pénibilité éliminée progressivement par l'usage des nouvelles technologies est erronée dans la mesure où les nouvelles formes de management induisent massivement de nouvelles pénibilités très pénalisantes et très mal vécues.

Mais en 2006, cette crise du travail n'avait pas encore émergé dans le débat public, et il semblait aller de soi que les fonctionnaires pouvaient prolonger sans problème leur activité tant leur boulot était peinant selon l'idée reçue dominante.

Quand on s'intéresse au réel, c'est un peu plus compliqué que cela et c'est pourquoi, à l'initiative de Serge Volkoff, personnalité qualifiée au COR et directeur du Créapt, et avec le soutien de la FSU, cette étude sur les fins de carrière des enseignants a été lancée et financée par le COR.

Les fins de carrière des enseignants, une question sociale

Si on fait l'hypothèse que les fins de carrière des fonctionnaires et plus particulièrement celles des enseignants sont difficiles, il est clair que les services de ressources humaines vont être confrontés à un problème social de plus en plus pressant. En effet, dans la fonction publique, cessation d'activité et départ en retraite coïncident (les possibilités de cessations anticipées d'activité ou de retraite anticipée sont très réduites à l'exception des parents de

(suite de cet article en page 19) ►►►



© Guillaume Marsault

Le congrès de Lille a enregistré des évolutions significatives pour les retraités sur deux points, leurs revendications, leur place dans le syndicalisme. Vous trouverez ci-après les textes propres qui les concernent dans les divers thèmes traités, ainsi que les interventions spécifiques des camarades du SNES délégués au congrès ainsi que de Joël Chenet, coresponsable de SFR nationale. Pour un dossier plus complet, sur la question des retraites cette fois, le site de la FSU a été remis à jour (<http://actu.fsu.fr> ou fsu.fr).



THÈME 2

III.1. Rémunérations, pensions, retraites (voir aussi thème 3)

a) La FSU construit ses revendications sur l'idée que les salaires des fonctionnaires sont un enjeu majeur tant du point de vue social qu'économique, les 5,6 millions de salariés qu'ils représentent contribuant grandement au développement économique et au financement des solidarités. La FSU dénonce le chantage du gouvernement qui prétend financer l'amélioration des carrières par les économies réalisées par les suppressions de postes. Il faut par ailleurs que la fonction publique redevienne attractive au moment où le nombre de diplômés sera insuffisant pour satisfaire les besoins du public et du privé.

b) Pour cela la FSU décline des exigences fortes :
– le maintien et la progression du pouvoir d'achat de tous, actifs et retraités, ce qui suppose un plan de rattrapage des pertes de pouvoir d'achat et la réindexation du point d'indice sur les prix. À ce titre, elle demande une augmentation immédiate de 9 % du point d'indice correspondant à la dégradation subie depuis 2000. C'est la condition pour qu'aucun actif ne perde de pouvoir d'achat, mais aussi pour reconstruire de manière pérenne une grille des rémunérations. Depuis 2003, l'évolution des pensions est basée sur celle des prix. Dans ce contexte, la FSU revendique des mesures qui assurent le rattrapage et la progression du pouvoir d'achat des retraités. Pour assurer le maintien du niveau de vie des retraités, leurs pensions doivent évoluer plus vite que les prix. La cherté des prix nécessite le rétablissement de l'ITR dans les COM et à la Réunion, son extension aux DOM des Antilles et de la Guyane, (ainsi que la généralisation de l'indexation des salaires – loi n° 50-772 du 30 juin 1950 – aux agents publics exerçant à Mayotte). La FSU exige l'ouverture des négociations annoncées sur la création du dispositif compensatoire. Elle y défendra ses revendications ;
– une reconstruction de la grille qui reconnaisse les qualifications et offre des espaces indiciaires permettant de vraies carrières revalorisées, avec une amplitude d'environ deux fois l'indice de début. Ni les « mesures Jacob » pour la catégorie C, ni celles

qui viennent d'être annoncées pour la catégorie B ne font le compte. La reconnaissance des qualifications exige que la plupart des corps et des grades en CII soit classée rapidement en catégorie A. Il convient de reconnaître aussi dans la grille la qualification des personnels techniques ayant deux années de formation après le recrutement au niveau bac.

c) Pour la catégorie A, la FSU exige des mesures indiciaires qui concernent l'ensemble des personnels, nouveaux et anciens recrutés et reconnaissent les qualifications exigées.

La FSU revendique une échelle de rémunération par niveau de qualification appréciée par le niveau des formations requises dans le corps ou cadre d'emploi. Dans cette conception, le niveau licence doit correspondre à la grille A type revalorisée. Les niveaux masters et doctorats étant pris en compte par d'autres échelles.

d) Au titre de cette reconstruction, la FSU demande une mesure immédiate de 50 points d'indice pour tous. Elle revendique de porter immédiatement le traitement minimum de la FP à 1 600 euros nets.

– pour satisfaire aux exigences de leurs missions et renforcer le statut des fonctionnaires, la FSU reven- ►►►



- ▶▶▶ dique l'intégration des indemnités et primes dans le traitement indiciaire et exige de faire la transparence totale des rémunérations dans la fonction publique. C'est le meilleur moyen de garantir le droit à une mobilité choisie.

La FSU réclame la fin des dispositifs de rémunération reposant sur le mérite et la performance afin de garantir justice sociale et efficacité de l'action publique des fonctionnaires.

La FSU travaillera d'ici son prochain congrès sur la pertinence de la référence du minimum Fonction publique à 120 % du SMIC.

e) Le congrès confirme les mandats adoptés en matière de retraite dans ses précédents congrès : maintien et reconstruction du Code des pensions pour assurer 75 % du traitement des six derniers mois, à 60 ans avec 37,5 annuités de cotisations. La FSU s'opposera à toute nouvelle remise en cause. La FSU doit se mobiliser pour que les bonifications de retraite pour exercice hors d'Europe soient maintenues.

Des discussions sur l'emploi des seniors sont annoncées en 2010. La FSU y défendra la reconstruction d'une véritable CPA, mi-temps rémunéré 80 %, accessible à 55 ans, la reconnaissance des situations de pénibilité et l'existence de possibilités de départs anticipés en retraite.

f) La FSU s'est opposée à la réforme de l'IRCAN-TEC, dont l'équilibre financier est menacé par les privatisations. Elle porte toujours l'exigence de cotisations employeurs accrues pour assurer l'équilibre du régime.

III.6. La protection sociale complémentaire

a) Le référencement mettant mutuelles et assurances privées en concurrence a été très majoritairement favorable aux mutuelles. Dans la territoriale, le processus en cours s'avère plus compliqué du fait de la diversité des situations. Le contexte reste difficile. Les regroupements de mutuelles dans la Fonction publique, l'élargissement des champs de couverture, sont indispensables pour faire face à la réorganisation de l'État, pour résister à la concurrence et faire vivre les solidarités.

b) La FSU doit exiger l'extension des droits sociaux des fonctionnaires actifs et retraités ainsi que des subventions conséquentes pour les mutuelles confrontées à la concurrence accrue des assurances privées, à la prise en charge des remboursements de la sécurité sociale, à l'augmentation de l'espérance de vie, au vieillissement de la population mutualiste et à la baisse des recrutements. La FSU condamne les mesures gouvernementales conduisant à taxer lourdement les mutuelles. De

leur côté, les mutuelles doivent renforcer leur rôle de prévention et d'information et se faire entendre davantage lorsque des mesures régressives sont prises.

c) Le travail en commun syndical et mutualiste pour résister à la concurrence du privé a été fructueux et doit se poursuivre dans le respect de nos valeurs communes et des engagements de chacun. Il va de pair avec les actions qui doivent être menées sur un plan général pour défendre la sécurité sociale et promouvoir un système de santé de qualité (voir thème 3).

III.8. L'action sociale

Nos congrès précédents avaient mis en évidence la nécessité d'une rénovation profonde de l'action sociale. Définie et gérée par les personnels, elle améliore leurs conditions de vie personnelle.

La réforme de l'État montre une grande inégalité de l'action sociale entre les différents ministères. En particulier, la FSU dénonce l'instrumentalisation de l'action sociale dans l'élaboration de la « charte de gouvernance et de fonctionnement des plates-formes régionales d'appui interministériel à la GRH ». La FSU demande que les prestations ministérielles et interministérielles soient développées.

Toute avancée significative d'une prestation doit permettre son élargissement à tous (exemple du prêt à taux zéro...).

a) La FSU revendique pour tous, fonctionnaires, personnels précaires, actifs et retraités, des trois Fonctions publiques, y compris les agents des établissements publics rémunérés sur budget propre, un même droit à une action sociale de haut niveau. Cela passe par l'inscription de ce droit dans l'article 9 du statut général et par l'affectation comme première étape de 3 % de la masse salariale pour l'action sociale.

b) Pour l'action sociale interministérielle, comme pour celle relevant de chaque administration, les crédits doivent rester clairement identifiés et être en totalité utilisés.

L'action sociale doit couvrir l'ensemble de ses champs d'intervention, notamment l'accès à la culture aux loisirs et aux vacances tout en répondant à la priorité de relancer les investissements collectifs lourds (logements, crèches, restauration...).

La prestation d'aide ménagère à domicile pour les personnes retraitées de l'État doit être rétablie et complétée par une prestation d'aide à l'autonomie. Le fonctionnement des instances ministérielles et interministérielles doit être amélioré, la gestion de l'action sociale doit être largement démocratisée. ■



Intervention de **Stéphane Batigne** (SD-Loire)

Mon intervention porte sur la question des mutuelles et des dérives en cours qui les conduisent lentement vers un fonctionnement proche des assurances.

Le rapport aborde cette question avec une rédaction améliorée depuis le projet initial, mais dont on se demande s'il n'aurait pu être plus explicite. De quoi s'agit-il ?

L'offensive en cours, de transfert aux assurés sociaux de charges qui relevaient jusqu'à présent de la solidarité, produit des effets dramatiques et les témoignages se multiplient de remboursements, d'augmentations de forfait hospitalier, de diminution et même de suppressions de prestations...

Les retraités, comme tous les assurés sociaux en pâtissent gravement. Si 14 % de la population pratiquent désormais une auto réduction de soins, combien de retraités ce phénomène touche-t-il ?

La plutôt bonne prise en charge des frais de santé par les mutuelles de la fonction publique est aujourd'hui en régression. Prenons l'exemple de la prestation d'aide au ménage. Elle n'est plus soutenue par l'État, et la MGEN l'a réduite à 4 €/heure pour un coût fréquent de 18 €/heure. Ce qui choque les collègues, c'est que le courrier informant de ces modifications est accompagné de propositions de prise en charge par des organismes proches et à des prix supérieurs.

L'offensive, qui ne vient pas de nos mutuelles, n'est cependant guère combattue par elles. Plus encore, elles semblent s'y adapter : les tarifs de cotisation de la MGEN (et d'autres) sont désormais différenciés : plus bas pour les jeunes, en hausse pour les actifs, en hausse plus forte pour les retraités. C'est une discrimination des retraités qui sont considérés comme une charge : trop nombreux, pour trop longtemps, trop coûteux. On sait à Lille que les pays de mines et d'industrie ont toujours été des terres de luttes mais aussi de solidarités fortes. Notre région stéphanoise s'enorgueillit de la fondation des premières mutuelles et vous ne serez pas étonnés que nous nous soyons émus de ces dérives vers des pratiques assurancielles très éloignées des principes de la mutualité.

La rédaction actuelle du texte nous convient mais aurait pu être plus argumentée. Nous avons adopté dans notre congrès une motion qui dit que l'on ne peut accepter des tarifs de cotisations différents suivant les classes d'âge. Il nous semble que cela pourrait être repris.

Pour conclure, je dirais qu'il en va de la défense de cet espace de solidarité qu'est le mutualisme. Syndicats et mutuelles doivent, ensemble, faire face à l'offensive libérale. L'accompagner serait proprement suicidaire.



THÈME 3

II-2. Une protection sociale de haut niveau pour tous

Le gouvernement demande au système de protection sociale de payer les frais de la crise, accentuant ainsi les inégalités et la vulnérabilité des personnes. Pour la FSU, la Sécurité Sociale doit toujours être fondée sur le principe de 1945 « de chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins ». Mais elle est mise en danger par les politiques régressives d'emploi et de salaires, qui se traduisent par le transfert d'une part de plus en plus importante de la valeur ajoutée, des salaires vers les profits des actionnaires, ainsi que par la fiscalité et les exonérations des cotisations. S'y ajoutent des lois (retraites, santé...) dont l'objectif est la privatisation progressive des systèmes solidaires, le recours à l'unique « responsabilité » de l'individu, et le simple maintien d'un socle de protection pour les plus démunis, dans une logique d'assistance.

II-2.1. La FSU, réaffirme ses choix solidaires et son attachement à une Sécurité sociale capable de faire face aux défis du XXI^e siècle, au progrès médical, aux besoins liés à l'évolution de la société et gérée démocratiquement par les représentants des salariés et des usagers. Pour en assurer le financement, elle rappelle qu'elle a proposé la modification et l'élargissement des cotisations patronales à l'ensemble de la valeur ajoutée des entreprises, permettant des financements solidaires et pérennes fondés sur une meilleure répartition des richesses produites, corrigeant ainsi le déséquilibre qui s'est aggravé entre revenus du travail et revenus du capital. Elle poursuivra le débat, aujourd'hui insuffisamment mené, sur la modulation des cotisations, en fonction du niveau d'emploi. Elle exige la suppression des exonérations de cotisations et des exemptions dont bénéficient l'intéressement, la participation, l'épargne salariale et le PERCO. Elle exige la taxation des stocks options, des revenus financiers et du patrimoine, qui doivent contribuer au financement d'une protection sociale devenue universelle et qu'il faut étendre.

I-2.2. Santé

La FSU réaffirme le droit à la santé pour tous et revendique la mise en place d'une véritable politique de santé

II-2.2.1. L'organisation du système de santé

Le système doit se transformer pour lutter contre les inégalités d'accès à la santé, répondre aux besoins liés au mode de vie et de développement, à l'aggravation des maladies chroniques, à la multiplication des

cancers professionnels et des pandémies. Cette transformation doit aller de pair avec de nouvelles politiques publiques, la lutte contre les méfaits dus à la dégradation de l'environnement et des exigences fortes envers les employeurs publics et privés en termes de santé au travail. Il est de plus en plus nécessaire et urgent de transformer la logique de soin en logique de santé, en plaçant et finançant la prévention à tous les âges de la vie, rendant plus efficace la médecine curative, à l'intérieur du système de santé.

II-2.2.2. Après la loi Douste-Blazy, la loi Hôpital, patients, santé, territoire, dont nous demandons l'abrogation, loi pilotée par la RGPP, modifie la gouvernance de l'hôpital, et attribue aux cliniques privées des missions de service public. Asphyxiés financièrement, soumis à la T2A (tarification à l'activité) menacés de fermeture ou transformés en structure de gériatrie ou de soins de suite, les hôpitaux ont du mal à assumer correctement leur rôle au cœur du système de santé. De nombreux centres d'IVG sont fermés et les fermetures de maternités créent des conditions parfois précaires d'accouchement. Les femmes sont particulièrement victimes de cette politique désastreuse. Rien n'a été fait pour remédier aux déserts sanitaires. Le médecin généraliste reste exclusivement payé à l'acte et, sans véritable coordination des soins et travail en équipe, ne peut pas être le pivot du système. La FSU demande l'abrogation de la structure ordinale des infirmiers et infirmières.

II-2.2.3. Il faut interroger la libre installation et le paiement à l'acte, forfaitiser une partie de la rémunération du médecin, en particulier pour les maladies de longue durée et pathologies chroniques. Il faut intégrer la formation continue, obligatoire et indépendante, de l'ensemble des praticiens (aujourd'hui financée en partie par les laboratoires privés) dans les responsabilités des CHU. Les refus de soins aux bénéficiaires de la CMU Couverture Maladie Universelle doivent être sanctionnés, ainsi que les dépassements d'honoraires. Il faut favoriser l'installation de médecins tant dans les zones rurales que dans les quartiers populaires. Les recrutements doivent être prévus à la hauteur des besoins, ce qui remet en cause le numerus clausus actuel.

II-2.2.4. Les intérêts des industries pharmaceutiques ne doivent pas déterminer la politique du médicament. Celle-ci en développant sa production dans une logique de rentabilité pousse à la surconsommation de certains médicaments antibiotiques, neuroleptiques... en délaissant la recherche notamment sur les maladies dites « orphelines » ainsi que le traitement





Intervention de Daniel Rallet

Voici une nouvelle bataille sur les retraites. Elle est nouvelle pour au moins deux raisons :

- il faut tirer les leçons des combats passés ;
- le contexte est nouveau, c'est celui de la crise.

À l'automne 2008, nous disions, le problème, c'est eux, avec leurs banques qui ont failli, avec la crise de ce modèle capitaliste financiarisé, aujourd'hui, ils disent : le problème c'est vous, avec vos dépenses publiques.

Ce retournement est le fondement de la stratégie de nos adversaires : utiliser la crise du modèle libéral pour développer encore davantage le modèle libéral. Ils préparent une violente attaque contre les dépenses publiques. En France, ils ont prévu que le déficit public devait passer de plus de 8 % du PIB à 3 % en 2013.

Parmi les cibles visées, il y a les dépenses sociales, et parmi celles-ci les retraites. Nous sommes donc avec un nouveau rendez-vous sur les retraites, c'est-à-dire face à une nouvelle attaque contre les régimes par répartition, non pas parce qu'il y a du nouveau du côté du vieillissement, au contraire, mais parce qu'ils veulent nous faire payer leur crise.

Ils ont choisi leur angle d'attaque : En 2003, nous avions la double peine (l'allongement de la durée de la cotisation + la décote), maintenant nous allons avoir la triple peine avec le report de l'âge de départ en retraite.

Il faut bien voir que l'allongement de la durée de cotisation indexé sur l'augmentation de l'espérance de vie ne peut produire des « économies » que sur le long terme.

Or ils veulent des résultats pour le court terme, pour tout de suite.

Le report de l'âge de départ est très efficace non seulement parce qu'il contraint à partir plus tard, mais aussi parce qu'il amplifie considérablement l'impact de la décote en provoquant le report de la borne d'âge fixé aujourd'hui à 65 ans qui annule la décote.

On ne gagnera pas la bataille par des incantations, ou par la répétition de mots d'ordre auxquels nous sommes attachés.

Il faut convaincre, il faut mobiliser, il faut attaquer les arguments de l'adversaire, il faut éviter le piège de la désunion entre public et privé, il faut savoir aussi dénoncer les inégalités dont sont victimes les carrières courtes, notamment les femmes, les victimes du chômage et de la précarité, et les jeunes générations.

Je voudrais terminer par cet exemple. On ne réussira pas une mobilisation sans entraîner les jeunes dans le mouvement.

À 30 ans, le sort de leur retraite est déjà scellé. À cause de l'entrée beaucoup plus tardive dans la vie professionnelle stable, qu'elle résulte de l'allongement de la durée des études et/ou des années de galère, de précarité pour les moins qualifiés.

Avec beaucoup de cynisme, le gouvernement s'apprête à dire aux jeunes, on peut reporter l'âge de la retraite à 62 ans puisque de toute façon vous serez obligé de travailler jusqu'à 67 ou 70 ans.

Et de les inviter à prendre des compléments d'épargne. Il faut convaincre les jeunes que la répartition a de l'avenir, à eux qui n'y croient guère, et pour cela il faut mettre en avant les revendications de validation des années d'étude et de galère.

de certaines pandémies frappant principalement les pays en voie de développement tel que le paludisme. La politique du médicament, dans tous ses aspects, doit être placée sous la responsabilité d'une autorité indépendante, sous contrôle démocratique, garante d'une politique transparente de santé publique. Elle assurera une maîtrise et un contrôle réels des organismes d'évaluation et de décision.

II-2.2.5. La création des Agences Régionales de Santé, dont les directeurs sont nommés en Conseil des Ministres, loin de permettre une meilleure connaissance des réalités territoriales de santé, permet à l'État déconcentré de prendre la main sur l'ensemble des politiques sanitaires et sociales, et met sous tutelle les organismes de sécurité sociale, dont le rôle est marginalisé et dont les représentants ne sont plus élus depuis longtemps, contrairement à notre demande. La démocratie sociale et sanitaire est bafouée. Le système de santé doit reposer sur le service public et un financement solidaire par la sécurité sociale, dont les représentants doivent être élus. La FSU doit être représentée dans toutes ces instances.

II-2.2.6. Perte d'autonomie « 5^e risque »

La perte d'autonomie, le handicap, quels qu'en soient la cause ou l'âge de la personne concernée, doivent relever de la solidarité nationale dans le cadre de la sécurité sociale tout au long de la vie. La FSU se prononce contre l'assurantiel de type privé préconisé par le président de la République et contre les contours actuels du « 5^e risque », d'ailleurs régulièrement repoussé par ses promoteurs eux-mêmes. Elle exige que la perte d'autonomie soit rattachée, dans le cadre de la solidarité nationale, aux branches existantes de la Sécurité sociale.

Aujourd'hui interviennent l'État, la CNSA, l'assurance maladie, les conseils généraux, les mairies. La FSU dénonce l'insuffisance des crédits affectés à l'APA, l'augmentation des restes à charge, les inégalités constatées entre les départements, la discrimination qui existe entre l'APA à domicile et l'APA en établissements.

La FSU doit travailler avec les syndicats, mutuelles, associations pour définir les conditions d'une prise en charge globale, solidaire, durable, dans le cadre des financements publics.



▶▶▶ II-2.2.7. Partage des risques et rôle des complémentaires

La FSU réaffirme sa revendication d'une couverture maladie universelle et prenant à charge 100 % des soins utiles et médicalement nécessaires en même temps que l'exigence d'une véritable démocratie sanitaire pour décider des choix, et de l'indépendance des organismes décisionnels comme la Haute Autorité de Santé.

Le gouvernement prône toujours plus le partage des risques entre l'assurance maladie obligatoire et l'assurance complémentaire (en réalité le transfert) et travaille à une moindre prise en charge des Affections Longue Durée, ou au transfert de ce qu'il appelle le « petit risque » sur les complémentaires, tandis que

les dépassements tarifaires, non sanctionnés, deviennent une pratique courante et restent à la charge du patient.

La FSU condamne la création d'un secteur optionnel qui, sous prétexte d'encadrer les dépassements, risque à terme d'étendre cette pratique, et aboutira à très court terme à une libéralisation générale des honoraires médicaux.

II-2.2.8. Le projet de bouclier sanitaire créant un reste à charge plafonné de plusieurs centaines d'euros, éventuellement différencié en fonction des ressources, est pour la FSU contradictoire avec les principes de la sécurité sociale. La FSU s'y oppose. L'accroissement des « reste à charge », liés notamment à l'accumulation des forfaits et franchises que nous dénonçons provoque l'augmentation des dépenses de santé des ménages, et les renoncements aux soins se multiplient, aggravant les inégalités de santé.

La FSU s'oppose à la fiscalisation des indemnités journalières pour ATPM qui aggrave la situation des victimes du travail.

II-2.2.9. Dans l'immédiat, les complémentaires mutualistes confrontées à la concurrence accrue des assurances privées, à l'augmentation de l'espérance de vie de leur population et à la prise en charge des remboursements de la sécu, sont en difficulté pour maintenir les solidarités face à la concurrence des assurances privées.

La FSU reste attachée à un mouvement mutualiste fidèle à ses valeurs de solidarités intergénérationnelles et territoriales, mettant en œuvre le principe de cotisation en fonction des revenus et de prestations en fonction des besoins des adhérents. Elle reste vigilante pour que leurs orientations ne les éloignent pas de ces principes fondateurs et s'inquiète des dérives assurantielles auxquelles les transferts de charge pourraient les conduire. C'est en luttant contre l'extension des assurances privées (dont l'objectif est de restreindre le régime obligatoire pour rendre indispensable le régime complémentaire et, ainsi, accroître le nombre de leurs clients et augmenter leurs bénéfices qui seront ensuite redistribués à leurs actionnaires) et en travaillant avec ses partenaires mutualistes aux conditions du renforcement de la mutualité, de ses pratiques solidaires et de son rôle novateur en matière de prévention, de développement de nouvelles pratiques médicales dans l'esprit mutualiste, en appelant les salariés à s'investir dans la gestion des mutuelles, que le mouvement syndical pourra aider à faire vivre l'esprit mutualiste.

La mise en place des parcours mutualistes doit per-

THÈME 3



Intervention de Bénédicte Vrain

J'interviens sur le § II-2-3-3. Vous constaterez que le titre a changé, passant de « Pour un service public des retraités et personnes âgées ? » à « Pour un service public répondant aux besoins des retraités et personnes âgées ». Le texte du rapporteur est la dernière version d'une suite d'écritures, reflétant un travail fédéral.

Au congrès de Marseille, la FSU demande la création d'un service public des retraités et personnes âgées, et

fait quelques propositions sur les missions qu'aurait ce service. Et puis les choses en restent là, jusqu'à la préparation du congrès de Lille.

Des retraités de la FSU, dans leurs sections fédérales, dans leurs syndicats nationaux, réfléchissent et échangent. Les débats sont très vifs. En témoigne le prérapport qui indique que ce mandat « fait débat dans sa dénomination intégrant les retraités, voire dans sa conception même ». Une trentaine de congrès départementaux, preuve sans doute que les retraités sont bien présents et actifs dans leurs sections départementales, envoient des amendements et proposent des appellations diverses, parfois contradictoires. Un service, des services, à quel niveau de décentralisation, pour les retraités aussi ou seulement pour les personnes âgées ?

Devant cette situation émerge la tentation de se donner un mandat d'étude, mais aussi la volonté qu'il sorte quelque chose de positif du congrès. Il y a un accord sur plusieurs points. Des retraités, dont plusieurs millions vivent dans la précarité, l'isolement, des personnes âgées de plus en plus nombreuses qui commencent à vivre une perte d'autonomie partielle, ou sont en situation de dépendance, ont des besoins (logement, accès à la culture, aux soins, à la prévention...), et la réponse à ces besoins n'est pas satisfaisante et ne peut être que le service public. Il faut sortir de l'usine à gaz qui règne dans ce domaine, avec ses multiples intervenants faisant du meilleur et du pire, ses insuffisances, des situations inadmissibles, et des inégalités territoriales. Il faut du sérieux, de la qualité, et un cadrage national s'impose.

La question n'est pas close. Un certain nombre de choses sont actées, des principes sont énoncés, mais le débat doit se poursuivre, entre actifs et retraités. Pour terminer, au nom des retraités qui ont participé à l'élaboration de ce texte, je tiens à remercier Élisabeth() pour sa patience et son écoute. Je crois que nous avons répondu à son appel : « Mettez-vous d'accord ».*

(*) Élisabeth Labaye, corapporteur pour le thème 3, notamment pour la partie II.



Intervention de Joël Chenet

Je ne reprendrai pas ce que vient de dire Bénédicte que je partage totalement. J'insisterai sur quelques points qui me semblent essentiels.

Le mandat de ce congrès va placer la FSU en position offensive avec des idées forces que nous devons faire vivre dans le débat qui traverse notre société sur ce sujet : créer des droits pour tous, assurer l'égalité d'accès, de tarification sur l'ensemble du territoire, mettre en place des processus d'évaluation, de contrôle, développer la démocratisation et l'intervention citoyenne dans les structures de concertation...

Ce congrès est un point de départ et non un aboutissement. La tâche qui nous attend est immense : Développer notre connaissance des réalités de terrain, poursuivre la réflexion sur ces problématiques et avancer des propositions concrètes.

Construire, réfléchir avec d'autres, les forces syndicales et plus largement les associations.

Rassembler pour obtenir des avancées dans la mise en œuvre du service public que nous demandons.

mettre une meilleure prise en charge sanitaire des patients mais la mutualité ne doit pas se substituer à l'assurance maladie. Dans les entreprises les contrats collectifs doivent intégrer la protection des précaires et des retraités.

II-2.2.10. La mobilisation du mouvement syndical est indispensable mais n'est pas à la hauteur des enjeux. La FSU réaffirme sa volonté de travailler et d'agir avec l'ensemble des forces sociales pour assurer un financement durable et une autre politique de santé.

II-2.3. Les retraites

La FSU réaffirme avec force son attachement à un système de retraite solidaire par répartition aujourd'hui affaibli par les réformes de 1993 et 2003. La FSU réaffirme son exigence d'abrogation des lois Balladur et Fillon qui ont montré leur nocivité et entraîné la dégradation des retraites, pensions et du niveau de vie des retraités. La FSU exige l'indexation des pensions sur les salaires, eux-mêmes indexés sur l'évolution des prix. Les réformes ont particulièrement pénalisé les carrières courtes et heurtées avec un impact négatif sur les pensions des femmes, et les futures retraites des jeunes connaissant une entrée tardive dans la vie professionnelle, des personnes subissant le chômage et la précarité. Avec la décote, la poursuite de l'activité au-delà de 60 ans devient pour beaucoup une nécessité, aggravant les inégalités entre les hommes et les femmes, entre les professions et l'état de santé des salariés, dont beaucoup ne sont plus en activité au moment de la retraite.

Le gouvernement et le Medef veulent faire sauter le verrou des 60 ans et allonger encore la durée de cotisation, remettre en cause le calcul sur les six derniers mois, ce qui est une véritable provocation. La FSU s'y oppose fermement et exige le maintien des 60 ans - 37,5 - 75 %, calcul sur les six derniers

mois pour le public, et maintien du code des pensions ; retour au calcul sur les dix meilleures années pour le privé. Elle exige la validation de périodes d'études et de précarité, la prise en compte des primes et indemnités, et la suppression du RAFP (Régime Additionnel de la Fonction Publique), la prise en compte de la pénibilité, tant physique que celle imposée par les nouvelles formes de management, pour des départs anticipés, et l'aménagement des fins de carrière. La FSU s'oppose à la possibilité de repousser la limite d'âge pour les personnels bénéficiant du service actif, premier pas vers sa remise en cause. Elle exige la suppression de la décote. Elle s'oppose à l'alignement des régimes dont le but est de cautionner la baisse des pensions et des retraites pour l'ensemble des salariés. Elle considère que les régimes de retraite doivent, par des modalités qui leur sont propres, répondre aux revendications des salariés pour obtenir une retraite à taux plein et garantir le départ à 60 ans. S'agissant des salariés du secteur privé, le niveau des pensions doit être relevé en s'attaquant à l'ensemble des mécanismes qui ont entraîné la baisse des pensions dans les régimes de base et les régimes complémentaires.

La FSU, qui refuse la création d'une caisse de retraite dans la Fonction publique, considère que le Code des pensions peut être un point d'appui pour les revendications de tous.

II-2.3.1. Avantages familiaux et conjugués

La jurisprudence européenne a, au nom de l'égalité, déjà contribué à pénaliser les retraites des mères fonctionnaires lors de la loi Fillon, qui a supprimé les bonifications pour les enfants nés à partir du 1^{er} janvier 2004 et introduit des conditions restrictives pour les autres et remet même en cause aujourd'hui la bonification sous condition d'interruption d'activité (enfant nés avant 2004). Les mères dans ►►►



►►► le régime général se sont vues contester les huit trimestres auxquels elles ont droit aujourd'hui, alors que leurs retraites sont nettement inférieures à celles des hommes. La solution proposée maintient l'existant, mais la situation est modifiée pour les enfants nés à partir de 2010. Pour les enfants nés à partir de 2010, une année de majoration d'assurance (MDA) restera réservée aux mères au titre de l'incidence de la maternité sur leur carrière. La deuxième année sera attribuée à la mère, sauf en cas d'accord du couple pour qu'elle revienne en totalité ou en partie au père. Ce choix, qui doit intervenir dans un délai de quatre ans suivant la naissance, est irréversible.

La FSU souligne le caractère hasardeux, voire potentiellement contraint pour les femmes d'un choix fait très longtemps avant le départ à la retraite et dont il est impossible de mesurer les enjeux à ce moment-là. La FSU exige le maintien des bonifications antérieures pour les mères, mesure compensatoire aux inégalités constatées entre les femmes et les hommes, tant sur le plan des salaires que des carrières. La question de la réversion est également posée. La

FSU combattra toute régression des droits actuels de la réversion et exige que ses dispositions s'appliquent légitimement aux personnes pacsées.

II-2.3.2. Modalités techniques des régimes

Le Parlement a demandé au COR un rapport sur les modalités techniques du passage de tous les régimes actuels, à un régime par points ou en comptes notionnels, systèmes utilisés dans d'autres pays européens. Il s'agit de systèmes par répartition, à cotisation définie mais dont les prestations sont ajustées en fonction de la conjoncture, la démographie ou l'espérance de vie. La FSU s'oppose à ces réformes systémiques (comptes notionnels ou par points) qui en individualisant les droits feraient disparaître les références collectives à un âge de départ ou à une durée de cotisation, feraient disparaître la garantie du taux de remplacement, instaurant ainsi une plus grande «insécurité sociale» pour les salariés, mettraient en cause de fait le droit à la retraite pour tous en renvoyant chacun à sa situation individuelle et en contraignant insidieusement à travailler plus longtemps.

THÈME 3



Intervention de **Marylène Cahouet**

Mon intervention porte sur les travailleurs sans papiers et la nécessaire implication de la FSU.

Il ne s'agit pas ici d'opposer les formes de luttes qui contribuent à développer les mobilisations pour obtenir la régularisation des sans papiers. Mais il faut bien reconnaître que deux mouvements majeurs ont constitué ces dernières années un tournant décisif de la lutte, parce qu'ils ont permis entre autres de changer le regard sur l'immigration, de montrer avec force qu'il ne s'agit pas seulement d'une

question de solidarité mais que nous sommes bien au cœur de notre champ d'intervention.

C'est le cas bien sûr de notre engagement dans RESF pour défendre le droit à l'éducation.

C'est le cas aussi pour les 6 000 travailleurs et plus qui se battent pour les droits du travail depuis le 10 octobre 2009.

Certes, la FSU s'engage pleinement dans ces combats. Elle est partie prenante de la lutte des travailleurs dans le groupe des 11 (syndicats et associations). Le SNUTEFI, avec les inspecteurs du travail, est pleinement engagé, d'autres SD aussi (notamment celles du Nord et du Pas-de-Calais).

Mais il faut faire plus à tous les niveaux, dans les départements, participer aux initiatives, susciter des rencontres intersyndicales. La lutte des travailleurs sans papiers est à considérer attentivement et à soutenir. Elle ne peut échouer.

Effectivement, dans le contexte difficile de nos mobilisations. Ils – elles sont plus de 6 000 en grève et ce depuis presque quatre mois, sans salaire, dans des secteurs décisifs de l'économie, hommes et femmes des services à la personne notamment. Il faut saluer le courage de ces clandestins, surexploités, qui clament « on vit ici, on bosse ici, on reste ici ».

La FSU doit s'impliquer davantage face à l'intransigeance du gouvernement, les évacuations expéditives des piquets de grève, le silence étourdissant et complice des médias. Il nous faut :

- faire signer des pétitions ;
- organiser la solidarité financière ;
- poursuivre le travail d'information, de sensibilisation vis-à-vis de nos adhérents et au-delà ;
- participer aux différentes initiatives (artistes, appel conjoint d'intellectuels et d'artistes...).

À la FSU aussi d'inventer, d'imaginer.

Car ce combat est nôtre, c'est celui de tous les salariés pour leurs droits.

Le véritable débat est politique : le gouvernement veut le masquer dans un débat technique, alors qu'il doit porter sur l'amélioration du système de retraites par répartition et le maintien du code des pensions (et donc son financement), pour empêcher sa dégradation qui ouvre la voie à la capitalisation dont la crise financière a montré les effets dévastateurs. Tel est le vrai enjeu.

La FSU sera à l'initiative et prendra toute sa part dans l'organisation des mobilisations. Elle doit œuvrer, de manière volontariste, à la mise en place de cadres unitaires, les plus larges possibles, dans le cadre de ses mandats, pour faire reculer ces nouvelles régressions. La FSU doit faire connaître et défendre ses propositions pour le financement et l'amélioration des régimes de retraites, en dénonçant le catastrophisme qui vise à décrédibiliser le système.

II-2.3.3. Pour un service public répondant aux besoins des retraités et personnes âgées

La FSU combat les discriminations liées à l'âge (« âgisme ») qui tendent à écarter de la vie sociale ou économique ou civique des personnes en raison de leur âge. On ne peut à la fois, comme le fait le gouvernement, développer un discours sur le vieillissement de la population et sur la question du financement des retraites, vu sous le seul angle de l'allongement de la vie et de l'évolution du rapport entre actifs et retraités et laisser se perpétuer ou encourager des pratiques qui écartent de la vie sociale, économique ou civique des personnes précisément en raison de leur âge. Ces discriminations touchent davantage encore les femmes dont l'espérance de vie est plus grande et les pensions moyennes plus faibles. La construction d'un nouveau pacte générationnel ne peut se faire que dans un respect absolu du droit des individus à la dignité, l'autonomie, la protection dans une société solidaire.

La FSU constate et déplore que des associations, des fournisseurs privés de « services à la personne » proposent leurs prestations aux personnes âgées en perte d'autonomie à des conditions souvent fort onéreuses. Seuls les Services publics, garants d'égalité sur l'ensemble du territoire peuvent offrir une réponse aux besoins sociaux, à tout âge en particulier à ceux des personnes âgées aujourd'hui particulièrement mal couverts, avec l'ambition d'ouvrir des droits nouveaux, et d'apporter des réponses globales, (notamment sur le logement, les transports en commun, l'accès à la culture et aux loisirs, l'accès aux soins, la prévention...), ce qui n'est pas le cas des structures diverses actuelles, collectivités territoriales, associatives, privées.

C'est pourquoi la FSU réfléchit en ce sens : elle

revendique un service public national qui aurait pour mission de définir les cadres nationaux, les priorités, et dont les modalités de mise en œuvre, pourraient être déconcentrées et/ou décentralisées.

Il assurerait :

- une mission de veille et de coordination pour les services publics existants ;
 - l'impulsion de la mise en place de services nouveaux répondant aux besoins (prévention du vieillissement...);
 - l'égalité et le respect des droits sur tout le territoire.
- Ce service, géré avec la participation des représentants élus des usagers et des personnels [un débat doit se mener pour définir la place ou la transformation des structures existantes (CLIC, CODERPA...) mais aussi du rôle des collectivités territoriales en charge de ces questions], pourrait par exemple coordonner au niveau régional et départemental la construction d'un réseau d'établissements publics lieux de vie, de prévention et de soins (maisons de retraite, accueil de jour), les services d'aide à domicile, la mise en place des schémas gérontologiques, assurer le suivi des plans Alzheimer et Solidarité Grand Âge. Cela suppose des budgets à la hauteur des besoins, et la création de très nombreux emplois statutaires à temps plein équitablement répartis, correctement rémunérés, relevant des fonctions publiques, et dont la formation relèverait du service public de formation initiale et continue.

La FSU doit approfondir la réflexion sur l'ensemble du sujet. Le congrès propose la création d'un groupe de travail (actifs et retraités) permettant d'élaborer une démarche précise sur ce sujet. ■



THÈME 4

II-3. Retraités

Aujourd'hui les retraités représentent 20 % de la population française, avec une espérance de vie de 25 à 30 ans au moment de leur départ, en 2035, ils seront 30 %. L'enjeu pour le mouvement syndical est considérable. La syndicalisation des retraités doit se développer. Les syndiqués retraités sont des syndiqués à part entière.

II-3-1. Des lieux à investir par les SFR

Créées en 2007, les SFR regroupent les quelque 20 000 retraités de la FSU. Ce sont des structures internes à la FSU, ce qui les distingue de celles des autres organisations syndicales de retraités et constitue une force. 82 SFR départementales existent, moins d'une dizaine de SFR régionales. La SFR nationale et les SFR départementales, réunies en assemblée générale ou en collectif émettent des vœux concernant les revendications générales des retraités. Ces vœux sont débattus par les syndicats nationaux. Elles peuvent s'organiser localement pour favoriser la proximité avec les retraités syndiqués et les pouvoirs locaux.

II-3-2. Les différents niveaux d'intervention des SFR

Depuis 2004, avant la création des SFR, la politique « retraités et personnes âgées » relève de la compétence départementale (gérontologie, logement, transports, aides diverses, etc.). Les SFR doivent se donner les moyens de s'emparer de ce débat.

Au CODERPA (comité départemental des retraités et personnes âgées) consultatif placé auprès des conseils généraux, participent les représentants d'organisations syndicales et associatives de retraités. À l'occasion des derniers renouvellements de cette instance, des SFR ont obtenu d'être représentées. La FSU doit exiger que ce soit le cas dans tous les départements.

Le niveau régional a compétence sur les formations sanitaires et sociales. Désormais les ARS (agences régionales de santé) traiteront des questions médico-sociales où les intérêts des retraités et personnes âgées sont en jeu. De nouvelles instances consultatives, les commissions régionales « retraités et personnes âgées » se mettent en place dans lesquelles sont présents des retraités.

Au niveau national existe le CNRPA (le comité national des retraités et personnes âgées), consultatif, regroupant les associations et organisations représentatives des retraités. La FSU n'y est pas représentée. Elle doit en être membre.

Les instances européennes traitent également des

questions liées au vieillissement de la population, objet de plusieurs rapports et préconisations. Si au niveau départemental, les démarches et actions revendicatives des retraités se font le plus souvent de manière unitaire avec les organisations syndicales de retraités, les UCR (unions confédérales de retraités), l'UNSA et la FGR-FP à laquelle sont affiliés 15 des 23 syndicats de la FSU, il n'en est pas encore de même au niveau national. La FSU doit y avoir toute sa place.

II-5. Retraités-SFR : poursuivre et consolider

La mise en place des Sections Fédérales de Retraités (SFR) au niveau départemental a permis de dynamiser la prise en charge de syndiqués en augmentation sensible et logique au regard des politiques de l'emploi public.

La participation à la FGR et les préoccupations identiques d'un syndicat à l'autre rendent le travail fédéral non seulement indispensable mais beaucoup plus efficace que celui que pourrait conduire chaque syndicat. C'est particulièrement vrai pour les retraités isolés.

La FSU et ses syndicats nationaux doivent mieux faire apparaître dans les revendications les solidarités entre actifs et retraités (salaire/pension, pouvoir d'achat, devenir de la FP...). À tous les niveaux, les SFR doivent poursuivre leurs interventions pour que la FSU soit reconnue comme fédération représentative des retraités de la FP, ce qui ne s'oppose pas à la participation de syndicats nationaux à la FGR-FP. Impliquée avec les actifs dans des actions locales, pour la défense des services publics notamment, la SFR départementale doit pouvoir contribuer davantage à la recherche de l'unité pour faire avancer des revendications des retraités et des PA sur le terrain. Il est important que les SFR nationales et régionales, avec les instances de la FSU (CDFN et CDFD) assurent mieux la diffusion des initiatives prises dans ce sens. La revue *POUR* doit se faire plus régulièrement l'écho des problématiques et des activités du syndicalisme retraités.

Le congrès invite les SN à développer en leur sein la prise en charge du syndicalisme retraités et en assurer l'expression dans la représentation des SN dans les instances.

Il faut assurer la formation et la présence de la FSU dans les différentes instances consultatives territoriales qui traitent des « Retraités et personnes âgées » en liaison avec les niveaux correspondants de la FSU (CODERPA et autres structures, y compris municipales). La reconnaissance de la FSU dans les instances existantes ne doit pas



nous empêcher de dénoncer le manque de démocratie dans ces dernières (que ce soit les CODERPA ou le CNRPA, c'est l'exécutif qui désigne, de façon discrétionnaire, les organisations

qui ont le droit de représenter les retraités et personnes âgées). Il serait souhaitable d'y voir entrer plus significativement des représentants syndicaux. ■

THÈME 4



Intervention de **Joël Chenet**

Notre section fédérale retraités FSU souffle ses trois bougies pendant ce congrès de Lille. Il s'agit donc pour nous, comme cela était convenu à Marseille, de tirer un premier bilan de ces trois années d'existence. Il est toujours difficile d'avoir un regard objectif, équilibré, mais je crois que l'on peut affirmer aujourd'hui

que cette décision du congrès de Marseille était une bonne chose qui a participé au renforcement de la syndicalisation des retraités, renforcé la représentativité de la FSU mais surtout a contribué au renforcement des luttes unitaires dans le monde des retraités.

Elle aura aussi permis à la FSU tout entière de mieux prendre en compte les actions et les revendications spécifiques des retraités. Je veux redire ici que la reprise des initiatives retraités dans les textes actions FSU contribuent à renforcer notre volonté de construire un syndicalisme actifs/retraités. Cela peut paraître une petite chose mais que les syndiqués apprécient.

Pour parler franchement tout est loin d'être parfait : si en avançant de nombreuses questions ont été réglées, d'autres problèmes restent en suspens. Par exemple quelques-uns des syndicats de la FSU ne sont pas encore pleinement impliqués dans l'activité de la SFRN. Les SFR ne sont pas mises en place dans une dizaine de départements. Nous n'avons pas su régler de manière satisfaisante l'échange d'informations avec l'ensemble des camarades, la liaison avec les SFR départementales reste à améliorer. La question de la représentativité et de la présence de retraités dans les organes délibératifs nationaux est une vraie question qu'il nous faudra aborder dans ce congrès avec la volonté commune d'avancer. La présence de retraités est liée au choix de chaque syndicat pour la composition de sa délégation.

Ne retenir que cet aspect des choses c'est, me semble-t-il fausser le bilan et ne pas voir tout ce qui a changé depuis Marseille.

En trois ans, le nombre de retraités syndiqués dans les syndicats nationaux n'a cessé de progresser. Ce n'est pas un simple effet mécanique du volume des départs à la retraite. Par exemple dans le premier degré le nombre de sorties d'activité est en diminution, le pic est derrière nous et la syndicalisation des retraités continue de progresser.

Cette progression s'est faite sur la base d'acquis dans notre vie syndicale et a permis de lever des ambiguïtés et des doutes.

Des craintes s'exprimaient sur une mainmise du SNUIPP et du SNES. Le premier succès de notre SFR, disons-le en toute franchise est de ne pas consister en une simple addition du SNUIPP, du SNES, du SNEP, et d'avoir créé un lieu d'échange et de synergie avec d'autres syndicats : Pôle emploi, SNASUB, SNUCLIAS... Contrairement à ce que certains laissaient entrevoir, la création de la SFRN a permis à chaque syndicat de développer son activité retraité dans le cadre de son organisation, de ses réflexions propres. Le travail en SFR aura permis à chacun d'avancer et de mieux avancer ensemble.

La création des SFR portait le germe d'une coupure actifs/retraités. La simple observation des actions, des mobilisations de ces trois dernières années a démontré que ce risque – toujours possible – était écarté. Les retraités ont largement participé et de manière visible aux actions de la FSU : défense de l'école, défense des services publics... pour ne prendre en compte que les deux dernières actions.

Des camarades craignaient que la création des SFR porte atteinte à notre activité et notre participation dans la FGR-FP. Les trois ans passés sont la meilleure réponse. Tout n'est certes pas simple, l'empilement des réunions pose problème, mais la présence des syndicats de la FSU adhérents à la FGR-FP s'est développée. Le nombre de leurs militants portés à la responsabilité de secrétaire de section, trésorier s'est accru de manière notable. Si la FGR-FP s'est engagée dans de nombreuses actions unitaires – par exemple le 21 janvier – c'est aussi par notre présence et notre engagement. Le prochain congrès de la FGR devrait confirmer cette évolution.

Pour conclure, je voudrais rappeler devant ce congrès quelques points saillants de l'activité des SFR.

Nombre de départements, réunions, stages.

Un journal imprimé FSU comme supplément à POUR qui paraît trois fois par an. Ce rythme avec les publications propres des syndicats permet aux retraités de recevoir une information spécifique environ tous les mois.

La réalisation du premier colloque « journées d'automne ».

Enfin, la principale contribution des SFR FSU a été dans l'élargissement des mobilisations unitaires. La participation de la SFR FSU n'allait pas de soi. Un secrétaire national de la CFDT a expliqué à ses camarades que la SFR FSU n'avait pas sa place dans les réunions départementales. Les interventions de Gérard auprès des UCR restaient sans réponse. Il faut se réjouir qu'en quelques mois, l'engagement de nos militants, notre profonde conviction de l'action unitaire ont balayé cette volonté de nous laisser de côté. Dans les départements, la SFR FSU est désormais une force incontournable. Les contradictions entre département, Région, national sont si fortes que les choses bougent enfin. Dans quelques jours, la SFR FSU va rencontrer de manière tout à fait officielle les cinq UCR. Ne préjugeons pas de l'issue de cette rencontre. Mais quoi qu'il arrive, une page vient de se tourner.

Vous l'avez compris, après ces trois premières années nous proposons que ce congrès fixe une feuille de route pour renforcer, développer l'activité retraités de la FSU et nous aurons besoin de tous pour progresser.

De grands chantiers nous attendent : la place des retraités dans la société, la définition de droits nouveaux, les questions de la dépendance, du grand âge... une plus immédiate : la revalorisation de nos pensions. Nul doute que les retraités, après ce congrès, seront plus déterminés que jamais à arracher des améliorations de leurs conditions de vie.

CONCLUSION

Retraites : la FSU appelle à se mobiliser

Le Congrès national de la FSU réuni à Lille du 1^{er} au 5 février 2010 appelle les personnels de la fonction publique à se mobiliser pour défendre avec l'ensemble des salariés les retraites par répartition, et empêcher toute nouvelle régression.

Les réformes Balladur de 1993, la loi Fillon de 2003, annoncées comme devant sauver le système de retraites par répartition ont au contraire conduit à des dégradations extrêmement fortes en pénalisant lourdement les femmes, les salariés qui ont connu le chômage, la précarité, le temps partiel et en instituant des mécanismes pesant sur le niveau des pensions.

Aujourd'hui, pour l'ensemble des salariés, le gouvernement envisage de reporter l'âge légal de départ à la retraite.

Pour les fonctionnaires, il envisage également de dégrader encore les pensions en supprimant la référence des 6 derniers mois dans le calcul du montant des pensions. La FSU réaffirme la défense des 37,5 annuités, les 75 % et le calcul sur les six derniers mois.

La FSU, première organisation de la fonction publique, s'est prononcée dans son congrès contre toute nouvelle dégradation des retraites et pour la défense du code des pensions.

Elle s'oppose à l'alignement des régimes de retraite dont le but est de cautionner la baisse des pensions et celle des retraites pour l'ensemble des salariés.

Pour la FSU, il s'agit de répondre aux revendications des salariés pour obtenir une retraite à taux plein et garantir le départ à 60 ans selon des modalités propres aux différents régimes.

La FSU défend le maintien du niveau de vie des salariés au moment où ils cessent leur activité. Pour cela il faut accroître les moyens de financement des régimes de retraite et privilégier des politiques favorables à l'emploi et aux salaires. Une réforme systémique comme celle étudiée dans le cadre du COR ne répond pas à cette exigence et fait, au contraire, le choix de la baisse des pensions.

La FSU s'engage à tout mettre en œuvre pour mobiliser les fonctionnaires et agents publics et sera à l'initiative pour combattre toute régression dans le public et le privé.

Pour : 541	Contre : 14	Abstention : 19	NPPV : 6
------------	-------------	-----------------	----------





RETRAITÉS RETRAITÉS

►► LES FINS DE CARRIÈRE ET LE MÉTIER ENSEIGNANT (suite de la page 6)

trois enfants). Un fonctionnaire qui veut liquider sa retraite plus tard doit travailler jusqu'au bout de cette intention.

L'exemple des enseignants est éclairant, car une conjonction de réformes et de mutations sociales va multiplier le nombre des enseignants en fin de carrière, ou plus exactement reporter l'âge de fin de carrière dans des proportions importantes.

Il y a la mutation instituteurs/professeurs des écoles qui fait passer l'horizon de 55 à 60 ans dans le premier degré. Dans le second degré, en 2003, seulement un tiers de certifiés qui sont partis en retraite à 60 ans et après travaillaient à temps plein, les autres ayant cessé toute activité (CFA) ou travaillant à temps partiel (CPA). Cinq ans après, la proportion est inversée puisque près des 2/3 des partants à 60 ans travaillaient à temps plein au moment de prendre leur retraite, et cela va augmenter.

L'arrivée à l'âge de la retraite de générations qui n'ont pas connu les entrées précoces (IPES, école normale...) va aggraver le phénomène, quant aux générations actuelles recrutées à 27 ou 28 ans...

Une recherche qualitative

Cette étude est basée sur des entretiens semi-directifs auprès de 40 enseignants volontaires, des hommes et des femmes, tous quinquagénaires, encore en activité ou jeunes retraités. Des rencontres avec des groupes d'enseignants ont permis de confronter les résultats de la recherche avec des professionnels.

L'étude montre que la décision de partir en retraite est un phénomène complexe dépendant du vécu de la situation professionnelle, ainsi que de son articulation avec les autres sphères de vie (familiale, sociale...). Le vécu de la fin de carrière est lié au vieillissement au travail, mais aussi aux caractéristiques d'un parcours professionnel et individuel depuis le recrutement. En ce sens, il pose la question du métier, du travail.

Les spécificités du métier enseignant

Contrairement à d'autres professions, l'expérience acquise par l'âge ne permet pas toujours de compenser le vieillissement, quand l'énergie nécessaire pour faire face (ce que Dominique Cau-Bareille appelle le « jaillissement »), pour enseigner face à des élèves qu'il est de plus en plus difficile de mobiliser, commence à manquer.

Alors que dans la plupart des métiers la lassitude augmente avec l'âge et que la nervosité diminue, chez les enseignants lassitude et tension nerveuse croissent parallèlement. C'est le signe d'une mobilisation ner-

veuse pour tenir le coup. C'est un métier où on ne peut pas être fatigué, où il faut être « grand ».

Tenir une journée devient beaucoup plus pénible, coûteux. Des problèmes de santé sont plus présents, une fatigue chronique s'installe et devient difficile à gérer, des difficultés à récupérer, et des situations de classe qu'on ne tolère plus (bruit, indiscipline...).

L'impact de l'évolution du métier et des réformes institutionnelles

Dans les entretiens, on retrouve beaucoup d'éléments qui fondent la crise du travail dans de nombreuses professions : le sentiment de ne plus pouvoir bien faire son métier, les contradictions entre injonctions reçues de la hiérarchie et la réalité, des réformes parfois contradictoires imposées par des experts sans que les professionnels aient leur mot à dire, l'augmentation de la charge de travail, la diversification des tâches et l'interrogation sur ce que devient le métier, les contradictions entre les exigences qu'on se fixe, les valeurs qu'on assigne au métier et la réalité des choses, les compromis qu'on est obligé de faire et qui amènent à renoncer à ce qu'on croit...

Il faut y ajouter le manque de reconnaissance, qui constitue un facteur de stress et de souffrance participant parfois aux désirs de quitter le métier. Déficit de reconnaissance aussi bien du point de vue de l'opinion publique, de la part de l'institution, des inspecteurs, des chefs d'établissement, des parents d'élèves. Un travail dans l'ombre qu'ils ressentent mal perçu et mal compris par l'opinion publique. D'où un sentiment d'abandon dans les difficultés, d'isolement dans le travail.

Les arbitrages effectués par les enseignants pour « tenir »

Ces arbitrages portent sur la sphère professionnelle comme sur la sphère privée. Concernant la sphère professionnelle, les possibilités de jouer sur les conditions de travail consistent par exemple à demander à travailler sur moins de niveaux, un aménagement de l'emploi du temps avec un étalement du service, des plages horaires réputées moins difficiles, à refuser des heures supplémentaires, des charges supplémentaires comme professeur principal. L'ancienneté peut protéger des classes les plus difficiles... Cependant, ces aménagements sont dépendants des marges de manœuvre laissées par les chefs d'établissement, de leur compréhension des difficultés des enseignants en fin de carrière. Or, les chefs d'établissement, comme les inspecteurs, sont peu sensibilisés au problème du vieillissement, ils ne le considèrent au mieux (ou au pire) que comme un problème individuel.



© Yves Pannecquin





LES FINS DE CARRIÈRE ET LE MÉTIER ENSEIGNANT (suite)

►► Ces réglementations sur le terrain que recherchent les collègues posent évidemment le problème de la relation avec les autres enseignants, entre générations. Elles sont d'autant plus difficiles à gérer que la proportion des personnels en fin de carrière est élevée dans l'établissement.

Afin de « tenir les exigences du métier », des enseignants procèdent à des modifications plus profondes de leur mode de vie, changent l'organisation de leur vie familiale et de leur vie sociale. Certains abandonnent leurs activités de formation ou d'autres activités menées en parallèle de l'activité en établissement, alors qu'elles constituaient des lieux de reconnaissance et des espaces de respiration.

Dominique Cau-Bareille attache une importance particulière à l'approche des difficultés au travail par le genre. Les femmes ressentent une fatigue particulière, mais qui se dit peu, car elle se joue dans la « gestion ordinaire de la vie en deux », non seulement parce qu'elles prennent en charge l'essentiel de la vie familiale, mais aussi parce que la proximité des rôles (s'occuper des jeunes au boulot et chez soi) donne le sentiment d'être toujours dans l'activité et peut peser au fil des années. Elle s'attaque à une idée reçue d'un métier qui permettrait sans coût de concilier rôle professionnel et rôle familial : « Cette réalité quotidienne relativise la représentation de l'enseignement comme un travail qui serait, tant sur le plan de l'organisation que sur le plan psychologique, conciliable par définition avec une vie familiale faisant l'objet d'un choix prioritaire ».

Des pistes de transformation

L'ergonomie n'analyse le travail que pour permettre à ceux qui travaillent de le transformer concrètement.

La première piste qu'on peut qualifier d'institutionnelle consiste à reconnaître la difficulté des fins de carrière, à rétablir une CPA attractive. Il y a peu de désir de changer d'activité en fin de carrière, le coût de l'apprentissage étant jugé bien supérieur au coût lié à la poursuite de son activité. Il faudrait donc plutôt regarder du côté de la diversification des activités, s'appuyant sur l'expérience acquise.

Il faut enfin s'attaquer à la question de la santé au travail, dont le traitement à l'Éducation nationale est déplorable : pas de médecine de prévention, peu de maladies professionnelles reconnues, des problèmes de dépression mais rarement mis en perspective avec l'activité professionnelle, des problèmes de santé souvent gérés de manière « discrète » dans l'activité de travail.

Contrairement à l'idée reçue sur l'absentéisme des

enseignants, Dominique Cau-Bareille insiste sur leur « présentéisme » et sur le danger de dépasser ses limites en se maintenant au travail. S'absenter est souvent vu comme une stratégie de dernier recours pour ceux pour qui s'absenter, se déclarer malade ou fatigué est synonyme de trahison des élèves.

Elle insiste également sur le rôle de la formation continue comme moment de ressourcement et de respiration dans une carrière. Mais la formation continue n'est pas mieux considérée que la santé à l'Éducation nationale !

Enfin, il y a évidemment la question du métier, de la reconnaissance du travail, des réformes...

Une autre piste complémentaire est ce qui se joue sur le terrain. Pour transformer le travail, la première chose à faire est de donner la parole à ceux qui travaillent, qui ont l'expérience du réel, pour qu'ils reprennent la capacité d'agir sur leur travail.

Actuellement, pour tenir, les enseignants, qu'ils soient au début, au milieu ou en fin de carrière, développent des stratégies individuelles ou collectives en profitant des « espaces de négociation » qui existent sur le terrain. Avec les réformes et l'autonomie accrue des établissements, ces espaces s'élargissent, mais avec un pouvoir accru des chefs d'établissement qui ont les moyens de changer la vie d'un enseignant en lui attribuant un service qui au quotidien peut être plus ou moins difficile. Cela a toujours été le cas, mais les moyens du pouvoir des chefs d'établissement changent d'échelle, on le voit par exemple avec la prochaine réforme du lycée.

Des enseignants qui se trouvent sans issue sont tentés de rechercher par la négociation individuelle à améliorer leur situation concrète y compris au détriment des valeurs auxquelles ils croient et de la qualité de leur enseignement. Ce qui est dangereux, ce n'est pas seulement la concurrence qu'on instaure entre les enseignants, les disciplines, c'est aussi l'effet dévastateur sur l'estime de soi, avec la culpabilisation et la souffrance au travail qui sont au bout. La reconstruction de collectifs de travail sur le terrain est donc un objectif essentiel.

Tout cela donne des indications pour que le mouvement syndical s'investisse vraiment sur le travail. La période est favorable : les personnels sont très sensibles à ces questions et ils sentent que le métier change. D'autre part, à la Fonction publique et même à l'Éducation nationale, il y a un début de prise de conscience dans l'institution du fait qu'il n'est plus gérable d'ignorer la réalité du mal-être au travail. La question des fins de carrière doit avoir des solutions spécifiques, mais elle pose aussi la question générale du métier d'enseignant. ■ DANIEL RALLET



© Yves Parniequin



ÉTÉS RETRAITÉS RETRAITÉS RETRAITÉS

EN BREF

D'ici, de là et d'ailleurs...

La vie syndicale a connu plusieurs points forts dans la période récente, et les retraités y ont pris toute leur part.

Ils sont toujours présents dans les **actions** auprès des actifs. « 21 janvier, 30 janvier, nous en serons ! » c'est le titre de l'édito du bulletin de la section SNES des retraités de la **Loire**, tandis que ceux de l'**Hérault** reçoivent un mail qui, après une analyse de la situation, les invite à participer ou à contribuer au financement.

Les gros **S1 de retraités** organisent des réunions spécifiques. C'est le cas de l'**Hérault** qui tient à son fonctionnement « 2 heures causer, 2 heures manger, 2 heures visiter » – un véritable S1 itinérant – et qui va poursuivre sa visite du département le 26 mars en atteignant les contreforts des Cévennes avec néanmoins un ordre du jour très sérieux. Il invite aussi ses adhérents à participer à diverses conférences organisées par le Mouvement de la Paix, la Ligue des Droits de l'Homme, la Libre Pensée, où militent des syndiqués.

En général ce sont plutôt les **SFR départementales** qui se réunissent, au gré de l'actualité. Dans la plupart des cas le SNES y est très majoritaire. Certaines savent joindre l'utile à l'agréable. Des exemples :

Allier le 16 novembre : organisation, trésorerie, préparation du congrès, Coderpa, puis repas gastronomique et visite d'une exposition.

Hérault le 11 décembre : préparation d'une réunion intersyndicale du Coderpa, situation des retraités, le 16 octobre et ses suites. La SFR académique de Montpellier s'est aussi réunie pour un échange sur

le fonctionnement des SD et une préparation commune du congrès de la FGR-FP.

Drôme le 12 janvier : congrès, retraites, MGEN, dépendance, Éducation nationale, démocratie locale.

Loire le 9 février : compte rendu du congrès et préparation du 24 février.

Hérault le 9 février à Sète : la SFR dans l'intersyndicale des retraités, le congrès, santé, MGEN, menaces sur l'APA, solidarités, le syndicalisme des retraités, paix, désarmement, RESF, Mumia Abu Jamal, et pour finir apéritif, restaurant, visite de l'Espace Brassens.

Alsace le 18 février : préparation du 24 février.

Les retraités sont largement intervenus dans les **congrès départementaux**, apportant réactions/précisions et amendements sur les retraites (les 6 mois, les comptes notionnels ou à points, la fusion des régimes, le service des retraites de l'État), sur le service public des retraités et personnes âgées (une trentaine de contributions), sur l'âgeisme, sur la MGEN et les complémentaires, sur la présence des retraités dans les instances, sur la laïcité, etc. Ils ont ainsi aidé les congrès à fonctionner. Ce sont parfois les SFRD elles-mêmes qui ont proposé des amendements (**Hérault, Var, Alsace, Bouches-du-Rhône, Meurthe-et-Moselle...**).

Il est maintenant acquis que les SFRD participent à l'organisation des actions intersyndicales de retraités, même si, dans quelques départements comme la **Savoie**, il faut s'imposer car certains rechignent encore. Pour le **24 février**, dans le **Calvados** c'est la FSU qui rédige le tract commun et Solidaires qui prendra la parole lors de la manifestation. Partout les décisions prises vont bien au-delà du simple rassemblement à la préfecture :

Haute-Savoie : rassemblement à Annecy devant la préfecture, manifestation jusqu'à la chambre patronale, rencontre avec la presse ; demande de rencontre avec les députés le 5 mars.

Cher : conférence de presse, plusieurs rassemblements et manifestations, remise de motions au MEDEF et à la préfecture, distribution de tracts, demande de rencontre avec les députés et sénateurs.

Loire : conférence de presse, rassemblement, mani- ►►►



© Guillaume Marsault



D'ICI, DE LÀ ET D'AILLEURS (suite)

▶▶ festation jusqu'à la préfecture, demande d'audience, tracts, pétition.

Ille-et-Vilaine : rassemblement, manifestation, conférence de presse.

Gironde : tract analysant la situation et appelant à un rassemblement à Bordeaux, distribution de tracts sur les marchés, le 24 manifestation, rencontre avec la presse (*Sud-Ouest*, *TV7*), information des radios locales et petits journaux locaux, rencontre avec les parlementaires.

Alsace : conférence de presse, rassemblements et manifestations à Strasbourg et Colmar, distribution de tracts ; la SFR a invité les candidats aux régionales à se joindre à la manifestation, avec les compliments de la CGT.

Yonne : rassemblement à Auxerre, distribution de tracts à la population, prises de parole, vote symbolique pour les revendications sur des « cartes électorales » qui seront portées à la préfecture.

Hérault : communiqué de presse, rassemblements à Montpellier, Béziers, Lodève et Sète avec distribution de tracts et signature de pétitions, lettre aux députés et sénateurs.

Les **actions intersyndicales** ne se limitent pas à l'application des décisions prises par les UCR

au niveau national. Ainsi, dans plusieurs départements les syndicats représentés au Coderpa se concertent.

Yonne : le 30 novembre, six organisations de retraités dont la FSU distribuent à l'entrée d'une réunion départementale d'élus locaux un texte dans lequel ils dénoncent la responsabilité du gouvernement, des parlementaires et des élus locaux dans la dégradation de leurs conditions de vie, et demandent audience au préfet et au président du conseil général.

Nord : après la manifestation du 17 octobre, le député Marc Dolez a reçu une délégation de la FSU à la suite de quoi il a posé plusieurs questions écrites au ministre du Travail, des Relations sociales, de la Famille et de la Solidarité (*JO* n° 48 du 1/12/09 p. 11359) ; dans la continuité du 17 octobre la CGT et la FSU ont manifesté le 10 décembre à Lille et ont demandé une audience à la préfecture ; le député Derosier a lui aussi posé une question écrite au ministre.

Hérault : élaboration d'un livre noir ; étude de la réforme des collectivités territoriales ; lancement des États généraux des services publics le 22 janvier. ■

BÉNÉDICTE VRAIN

QUESTION D'ACTUALITÉ

Réforme des lycées

Un aspect de la politique du gouvernement sur fond de suppression de postes, de mise en concurrence des personnels et des établissements, de suppression annoncée de la carte scolaire, de glissements de missions, de dénaturaion des métiers et de réforme de la formation des enseignants...

Depuis 2003, les suppressions d'emplois s'accroissent dans le second degré sans commune mesure avec les baisses d'effectifs et ces suppressions atteignent des niveaux records depuis trois ans avec la mise en œuvre de la RGPP : 16 000 emplois sont ainsi supprimés dans l'Éducation au budget 2010, pour l'essentiel des emplois de stagiaires.

C'est dans ce contexte que s'inscrivent notamment la réforme du lycée, de l'orientation et de la « gouvernance » des établissements, malgré l'opposition de syndicats qui représentent près de 80 % des personnels d'enseignement, d'orientation et d'éducation dans le second degré.

Autonomie ? Pleins pouvoirs au chef d'établissement !

Désormais, le chef d'établissement a compétence pour décider seul de la répartition des moyens horaires si le conseil d'administration refuse sa seconde po-

sition. Le rôle du conseil pédagogique est considérablement élargi. Ses membres, nommés par le chef d'établissement, pourront superviser l'activité pédagogique de leurs collègues. Et c'est lui qui travaille à la répartition des heures supplémentaires accordées par le recteur pour installer les dédoublements, et qui propose le contenu de l'aide accompagnée, pour laisser la décision finale au chef d'établissement. L'autonomie à la mode Chatel, c'est donner plus de pouvoir au local d'autant plus que le conseil d'administration se voit dessaisi. Les personnels, les élèves, les familles, dépendront donc plus qu'auparavant de la conception des chefs d'établissement, sur l'enseignement, la démocratie. Le risque est grand d'une déréglementation totale. L'article 34 de la loi Fillon de 2005 le permettant déjà avec le caractère dérogatoire de l'expérimentation qui ouvre déjà la porte à toutes les dérives. La réforme de l'EPL va au-delà, qui accorde des moyens sur une

base minimale (sur la grille horaire lycée n'apparaît aucun dédoublement sauf en ECJS), dont une part importante est contractualisée sur projets, projets qui pourront ne plus être adoptés collectivement. Concurrence entre établissements, concurrence entre les disciplines, concurrence entre les collègues...

L'autonomie des établissements va aboutir à un éclatement de la formation.

Dans tel établissement, dans telle classe, les dédoublements ne seront pas les mêmes. Ici on privilégiera les enseignements communs (français, maths, langues vivantes notamment), là les enseignements technologiques, ailleurs l'aide individualisée, plus loin les enseignements expérimentaux ou scientifiques... Qui peut prétendre que la formation des jeunes sera identique selon qu'ils auront eu des dédoublements dans telle ou telle discipline et pas dans une autre ? Situation qui favorise la concurrence entre collègues. Il s'avère aussi, et ce n'est pas surprenant, que le choix des enseignements exploratoires, la conception de l'aide individualisée, varient d'un établissement à l'autre. N'oublions pas dans le paysage la suppression annoncée de la carte scolaire pour dynamiser encore plus la nature même du service public : l'égalité de la formation sur tout le territoire.

Autre problème : le cursus d'un élève au lycée se construit sur trois ans mais les moyens sont attribués chaque année par le recteur qui peut varier le volant d'heures pour assurer les dédoublements (en moyenne cette année 10 h 30 pour la classe de Seconde). Comment dans ces conditions assurer la pérennité des dispositifs ?

Appauvrissement de la formation Mise à mal de la voie technologique et de la série ES

La nouvelle Seconde prévoit une diminution des horaires disciplinaires. Les dédoublements ne sont plus inscrits sur la grille horaire. Le recteur attribue une enveloppe répartie en fin de course par le chef d'établissement. Les enseignements d'exploration sans garantie de dédoublement, de 1 h 30, ne permettront pas de choisir vraiment une série en Première. Situation particulièrement catastrophique pour les enseignements nouveaux SES et enseignements technologiques.

Certains enseignements nouveaux n'ont pas de contenus précis (ex. : création et innovation technologique, santé et social...).

Les programmes, bouclés dans l'urgence, relèvent parfois d'une idéologie contestable : « attitudes attendues » mises en exergue, démarche expérimentale et épistémologique indigeste. Les enseignements d'exploration qui ne doivent pas préfigurer le choix de la Première seront assurés le plus souvent en classe



© Yves Pannequin



© Yves Pannequin

entière et pas forcément par un enseignant spécialiste (ex : « littérature et société » peut être enseigné par le prof de lettres ou d'histoire, ou d'une autre discipline !) : variable d'ajustement donc. Certains contenus laissent rêveur qui rejettent tout esprit critique (SES), favorisent le paraître, les projets (enseignements artistiques), et rompent avec l'approche technologique pour les enseignements concernés.

Aide aux élèves ? Lutte contre l'échec scolaire ? Le leurre !

Les grilles horaires, on le voit, vont favoriser les effectifs chargés et les regroupements d'élèves : la pénurie est un des axes centraux de la réforme. Quant à l'accompagnement personnalisé, son contenu fourre-tout (soutien, approfondissement, orientation interdisciplinaire), variable selon les lycées, ne remplacera ni l'aide individualisée ni surtout l'apport de situations pédagogiques variées en groupes restreints avec des contenus formateurs et enrichissants. La réforme prévoit aussi stages de remédiation et la réorientation pendant les vacances, voire le samedi ou le mercredi. De qui se moque-t-on ? Cette réforme est nocive pour les jeunes, notamment pour les élèves les plus en difficultés qui seront les plus malmenés. Elle ne cherche pas à faire réussir plus de jeunes mais accentue le tri social en aggravant les conditions d'étude, en réduisant la diversification (rappelons l'importance de la voie technologique et de la série S pour l'obtention du bac), en proposant une formation rabougrie.

Cette réforme est nocive aussi pour les personnels enseignants qui voient leurs conditions de travail aggravées, leurs missions niées et leur professionnalité remise en cause (cf. réforme de la formation des enseignants). C'est le sens profond du travail qui est bafoué. Réforme nocive aussi pour les CO-Psy qui sont menacés dans leur existence même.

Une réforme inacceptable qu'il faut combattre ! ■

MARYLÈNE CAHOUE

LA MISE EN PLACE DES AGENCES RÉGIONALES DE SANTÉ

Équilibrer l'offre médicale sur tout le territoire ou faire des économies ?

1. Les faits. La création des Agences Régionales de Santé est l'une des principales innovations de la loi du 21 juillet 2009 portant sur la réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (HPST). Loin d'être un simple aménagement des actuelles agences régionales de l'hospitalisation, les ARS bénéficient de pouvoirs étendus à l'organisation de la médecine de ville et au secteur médico-social dédié aux personnes âgées et handicapés.

L'article 34 de la loi de financement de la Sécurité sociale 2010 précise que la mise en place des ARS devrait s'effectuer progressivement dans les premiers mois de 2010 et, au plus tard, comme l'impose l'article 131 de la loi HPST 2009, le 1^{er} juillet 2010.

Un des objectifs des ARS est de parvenir à réaliser des économies de l'ordre de 700 millions à 1 milliard d'euros par an dans cinq domaines, dont en particulier :

- **l'optimisation de l'offre de soins hospitaliers** : les ARS disposent dans ce domaine de moyens d'actions plus importants que ceux des agences régionales de l'hospitalisation (ARH) ; elles pourront en particulier assurer un « pilotage » coordonné des actions dans le secteur hospitalier et le secteur médico-social, et transférer des moyens du premier au second grâce au mécanisme de « fongibilité asymétrique », prévu par la loi HPST ;
- **l'amélioration de la maîtrise médicalisée des dépenses hospitalières de médicaments** ;
- **le secteur des structures médico-sociales** : contrôle des facturations, mise en place d'actions de gestion du risque...

Le 30 septembre 2009, le Conseil des ministres a désigné les vingt-six directeurs des ARS. Cette liste témoigne de la recherche d'un subtil équilibre entre les origines ; 50 % exercent ou ont exercé au sein de l'État, d'autres viennent des agences régionales de l'hospitalisation (ARH), ou d'organismes de protection sociale et certains sont « des candidats d'ouverture, issus du secteur privé » (dont l'ancien PDG du groupe minier Eramet, qui prend la direction de l'ARS de Midi-Pyrénées !).

La première mission assignée des directeurs est de mettre en place leur ARS, à travers l'ouverture de deux grands chantiers, d'une part, l'élaboration du projet d'organisation des services et la négociation du premier contrat d'objectifs et de moyens avec l'État et, d'autre part, l'organisation du transfert des personnels et des biens vers l'ARS, en vue d'aboutir à la création de l'établissement public qu'est l'ARS.

2. Réactions et inquiétudes des services de santé départementaux. La réunion en un seul organisme de sept

secteurs de compétences de santé, notamment les Agences Régionales Hospitalières (ARH), les Directions Régionales des Affaires Sanitaires et Sociales (DRASS), les Directions Départementales des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS), les Caisses Régionales d'Assurance Maladie (CRAM), a suscité beaucoup d'inquiétude et de révolte dans les départements.

En témoigne la mobilisation des syndicats des services de santé en Midi-Pyrénées le 11 février 2010 à Toulouse. Les personnels de ces services contestent entre autres leur concentration à Toulouse au détriment d'un service public de proximité. Le porte-parole de l'intersyndicale a résumé leurs inquiétudes : « Après La Poste et la réforme de la justice nous assistons avec l'ARS à la destruction d'un service public de proximité. La volonté du gouvernement est de faire des économies sur la santé au détriment d'un service public de proximité ». Leur colère est telle qu'ils ont donné une autre signification au sigle ARS : « Agence de Régression Sanitaire ! ».

La FSU exprime sa plus grande méfiance sur l'instauration de ces ARS : « La création des Agences Régionales de Santé, dont les directeurs sont nommés en Conseil des ministres, loin de permettre une meilleure connaissance des réalités territoriales de santé, permet à l'État déconcentré de prendre la main sur l'ensemble des politiques sanitaires et sociales, et met sous tutelle les organismes de Sécurité sociale, dont le rôle est marginalisé et dont les représentants ne sont plus élus depuis longtemps, contrairement à notre demande. La démocratie sociale et sanitaire est bafouée. Le système de santé doit reposer sur le service public et un financement solidaire par la Sécurité sociale, dont les représentants doivent être élus. La FSU doit être représentée dans toutes ces instances » mandat donné au congrès de Lille février 2010, thème 3, II.2.2.5. Nous devons rester très vigilants et prendre part, dans nos départements et académies, aux actions de lutte contre les inégalités d'accès à la santé, pour obtenir de nouvelles politiques publiques en la matière : « **Il est de plus en plus nécessaire et urgent de transformer la logique de soin en logique de santé, en plaçant et finançant la prévention à tous les âges de la vie et en rendant plus efficace la médecine curative, à l'intérieur du système de santé** ». ■

FRANÇOISE EIDEN-GROSMANN

Sources : Bienvenue au Sénat, *Valeurs mutualistes* n° 264, motions congrès FSU Lille 2010, « la tête au Carhaix du 11 février 2010 ».

Contacts retraités

SNES – 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 (en précisant le nom du destinataire) – Tél. : 01 40 63 27 10

Secrétaires de catégorie : Jean-Paul Beauquier (jp.beauquier@snes.edu), Bénédicte Vrain (benedicte.vrain@snes.edu)

Trésorier : Gérard Niot (tresor.enretraite@snes.edu) – **Secrétaire** : Claudine Cauquis. Tél. : 01 40 63 27 10

Ce numéro a été réalisé par le secteur retraités